



DOCUMENT D'OBJECTIFS

Site Natura 2000 FR 830 1073

"Coteaux de Montlaison – La Garenne –
Prés salés de Beaumont"

(Haute-Loire)

Novembre 2010



Maître d'ouvrage

MEDDTL : Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement
Suivi de la démarche par : P. TABOURIN, DREAL Auvergne (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement),
F. MICHAUD, DDT de Haute-Loire (Direction Départementale des Territoires)

Structure porteuse

Préfecture de Haute-Loire. Présidence du COPIL assurée par Monsieur R. DIDIER, Préfet de Haute-Loire.

Opérateur

Conservatoire des espaces et paysages d'Auvergne (CEPA)

Rédaction du document d'objectifs

Rédaction / Coordination : Delphine BENARD, Marion PARROT-GIBERT, CEPA

Contribution aux diagnostics écologique et socio-économique : Delphine BENARD, chargée de mission, antenne Haute-Loire et Marion PARROT-GIBERT, stagiaire en alternance (CFPPA de la Côte-Saint-André, Isère), CEPA

Contribution au projet MAET : Fabrice VASSORT, ADASEA, Marion PARROT-GIBERT, CEPA

Contribution à la Charte Natura 2000 : Marion PARROT-GIBERT, CEPA

Cartographie : Delphine BENARD, CEPA

Contribution / Synthèse / Relecture : CEPA, DDT, DREAL et toutes les personnes qui ont contribué à cette démarche

Cartographie des habitats naturels et études écologiques complémentaires :

Cartographie des habitats naturels (2006 et compléments 2010) : Delphine BENARD, CEPA
Données sur la flore patrimoniale : base de données CHLORIS du Conservatoire botanique national du Massif central (CBNMC), complément d'inventaire par Marion PARROT-GIBERT, CEPA
Données sur l'avifaune : Atlas de la Ligue pour la protection des oiseaux, délégation Auvergne (LPO)

Crédits photographiques

CEPA

Référence à utiliser

BENARD, D., 2010 – Document d'Objectifs de la Zone Spéciale de Conservation, Coteaux de Montlaison – la Garenne – Prés salés de Beaumont, Site Natura 2000 « FR8301073 », 2010, 83 pages.

SOMMAIRE

PARTIE INTRODUCTIVE	5
1. PRESENTATION DU RESEAU NATURA 2000	5
2. PRESENTATION DU SITE « COTEAUX DE MONTLAISON – LA GARENNE – PRES SALES DE BEAUMONT »	7
3. CONTENU DU DOCUMENT D'OBJECTIFS	8
PARTIE 1 - Rapport de présentation : diagnostics environnemental et socio-économique	12
1. LOCALISATION ET CARACTERISTIQUES DU SITE	12
2. OCCUPATION DU SOL ET ACTIVITES HUMAINES	18
3. DONNEES ABIOTIQUES ET GRANDS MILIEUX	23
4. INVENTAIRE DU PATRIMOINE NATUREL ET DES ENJEUX	26
PARTIE 2 - Objectifs de développement durable : enjeux / objectifs / actions	37
1. ENJEUX ET OBJECTIFS	37
2. ACTIONS ENVISAGEES	40
3. LE BUDGET ESTIMATIF	58
4. LES OUTILS NATURA 2000	59
BIBLIOGRAPHIE	71
ANNEXES	73

Liste des cartes :

Carte1 : Localisation du périmètre officiel du site Natura 2000 (fond cadastral)	p. 9
Carte 2 : Localisation générale du site Natura 2000 (fond SCAN 25 IGN)	p. 10
Carte 3 : Localisation générale du site Natura 2000 (fond BD ORTHO IGN)	p. 11
Carte 4 : Carte des zonages administratifs	p. 14
Carte 5 : Périmètre des mesures règlementaires et contractuelles	p. 15
Carte 6 : Répartition de la maîtrise foncière	p. 17
Carte 7 : Répartition des activités socio-économiques	p. 20
Carte 8 : Localisation des sentiers de randonnées et des réserves de chasse	p. 21
Carte 9 : Occupation du sol	p. 22
Carte 10 : Cartographie des habitats typologie Corine Biotopes	p. 28
Carte 11 : Cartographie des habitats dominants typologie Natura 2000	p. 30
Carte 12 : Localisation de la flore remarquable : les Orchidées de la butte de Montlaison	p. 33
Carte 13 : Localisation de la flore remarquable	p. 34

Liste des tableaux :

Tableau 1 : Données administratives	p. 12
Tableau 2 : Inventaires et mesures règlementaires au titre du patrimoine naturel	P. 13
Tableau 3 : Situation des propriétés sur le site	p. 16
Tableau 4 : Données sur les activités humaines et l'occupation du sol	p. 18
Tableau 5 : Données abiotiques générales	p. 23
Tableau 6 : Grands milieux	p. 24
Tableau 7 : Habitats naturels et espèces d'intérêt patrimonial	p. 26
Tableau 8- A : Habitats naturels et semi-naturels présents sur le site	p. 27
Tableau 8- B : Habitats naturels de l'annexe I de la Directive 92/43 Natura 2000	p. 29
Tableau 9 : Espèces végétales d'intérêt patrimonial	p. 31
Tableau 10 : Liste des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire (annexe I de la Directive 2009/47/CE)	p. 35
Tableau 11 : Enjeux / Objectifs liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines	p. 38
Tableau 12 : Enjeux / Objectifs transversaux	p. 39
Tableau 13 : Budget estimatif et programmation prévisionnelle des actions du Docob	p. 58
Tableau 14 : Tableau de bord de suivi du site Natura 2000	p. 70

Liste des annexes :

Annexe I : Composition du Comité de Pilotage	p. 73
Annexe II : Abréviations et acronymes	p. 74
Annexe III : Glossaire	p. 76
Annexe IV : Codes FSD (Formulaire Standard de Données)	p. 80
Annexe V : Cahier des charges des travaux de suppression du remblai sur le pré salé de Beaumont	p. 82

PARTIE INTRODUCTIVE

1. PRESENTATION DU RESEAU NATURA 2000

Natura 2000 : le réseau des sites naturels européens les plus prestigieux

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux » et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn.

L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité, dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

Natura 2000 en Europe

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend **26 304 sites pour les deux directives** (Centre Thématique Européen, juillet 2007) :

- **21 474 sites en Zone Spéciale de Conservation (ZSC : pSIC ou SIC)** au titre de la directive Habitats, soit **62 687 000 ha**. Ils couvrent 12,8 % de la surface terrestre de l'Union Européenne,
- **4 830 sites en Zone de Protection Spéciale (ZPS)** au titre de la directive Oiseaux, soit **48 657 100 ha**. Ils couvrent 10 % de la surface terrestre de l'Union Européenne.

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national. Ils sont invités à désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les

espèces sauvages Ce réseau est également l'une des réponses de la France à ses responsabilités internationales et à ses engagements internationaux, relayés par les discours des responsables français (Johannesburg en 2002, conférence internationale sur « biodiversité et gouvernance » à Paris en 2005, par exemple).

Natura 2000 en France

Les années 2006 et 2007 ont constitué un tournant pour la mise en place du réseau Natura 2000 en France. Elles correspondent en effet à l'achèvement des propositions de sites du réseau terrestre.

Désormais, le réseau français de sites Natura 2000 comprend **1 705 sites pour 12,42 % du territoire métropolitain**, soit 6 823 651 ha hors domaine marin qui représente 697 002 ha (chiffres MEEDDAT, juin 2007) :

- **1 334 sites en ZSC** (pSIC et SIC) au titre de la directive Habitats. Ils couvrent 8,4 % de la surface terrestre de la France, soit **4 613 989 ha**,
- **371 sites en ZPS** au titre de la directive Oiseaux. Ils couvrent 7,79 % de la surface terrestre de la France, soit **4 278 773 ha**.

Natura 2000 en Auvergne

Le réseau auvergnat de sites Natura 2000 comprend 94 sites qui couvrent 461 800 ha, soit 14,4% du territoire régional :

- **82 sites « habitats »** (Zones Spéciales de Conservation) au titre de la Directive Habitats, représentant ainsi **95 800 ha et 2 200 km de rivières** (3.6% du territoire), et
- **12 sites « oiseaux »** (Zones de Protection Spéciale) au titre de la Directive Oiseaux, représentant **366 000 ha** (14% du territoire).

Natura 2000 en Haute-Loire :

Le Département de la Haute-Loire est fortement concerné par le réseau Natura 2000 par rapport aux autres départements auvergnats. Parallèlement, les collectivités telles que le Conseil Général de la Haute-Loire s'impliquent dans la mise en place du réseau Natura 2000 depuis la loi relative au Développement des Territoires Ruraux du 23 février 2005.

Les sites Natura 2000 en Haute-Loire représente **123 000 ha** soit environ **25% de son territoire** :

- **23 sites « habitats »** (Zones Spéciales de Conservation) au titre de la Directive Habitats, représentant 26 986 ha et 500 km de rivières,
- **2 sites « oiseaux »** (Zones de Protection Spéciale) au titre de la Directive Oiseaux, représentant 113 704.50 ha.

2. PRESENTATION DU SITE « COTEAUX DE MONTLAISON – LA GARENNE – PRES SALES DE BEAUMONT »

Voir cartes 1, 2 et 3 de localisation générale pages 9,10 et 11.

Situé sur les communes de Bournoncle-Saint-Pierre et de Beaumont, en Haute-Loire, le site Natura 2000 « Coteaux de Montlaison – La Garenne – Prés salés de Beaumont » est constitué de deux zones calcaires sur lesquelles poussent des orchidées rares (butte de Montlaison) et des espèces d'affinité méridionale. Un pré salé continental constitue une troisième zone située sous le village de Beaumont. Le site est de manière générale en état de conservation assez moyen, et c'est le plus riche en espèces d'orchidées du département 43. La zone de pré salé est également la seule abritant ce type d'habitat pour le département (les autres prés salés d'Auvergne sont en majorité dans le Puy-de-Dôme). Localisés et de surface réduite, les prés salés continentaux sont très rares en France et sont d'intérêt majeur en Auvergne.

Nom officiel du site Natura 2000 : « Coteaux de Montlaison – La Garenne – Prés salés de Beaumont »

Date de transmission de la ZSC : 13 novembre 2007

Date de proposition comme SIC : 03/1999

Date de décision de la Commission Européenne : 12 décembre 2008

Numéro officiel du site Natura 2000 : FR 830 1073

Localisation du site Natura 2000 : France, Auvergne, Haute-Loire, canton de Brioude Nord

Superficie officielle du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE : 82,4 hectares

Président du comité de pilotage du site Natura 2000 désigné pendant la période de l'élaboration du DOCOB : le Préfet de Haute-Loire (dans l'attente d'une candidature par une collectivité territoriale)

Structure porteuse (maîtrise d'ouvrage de l'élaboration du DOCOB) : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne

Prestataire technique (élaboration du DOCOB) : Conservatoire des espaces et paysages d'Auvergne

Commissions ou groupes de travail : Groupe de travail « agriculture » et « aménagements / loisirs »

Membres du Comité de pilotage du site Natura 2000 : liste exhaustive en annexe (voir l'Arrêté préfectoral du 3 février 2009)

3. CONTENU DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

Le **Document d'Objectifs** également appelé Docob, est un document d'orientation permettant de planifier et de mettre en œuvre la gestion du site durant 6 années. Il constitue également l'état des lieux initial du site, afin de procéder à l'évaluation de son état de conservation à l'échéance de la mise en œuvre. Ce document permet d'intégrer les connaissances recueillies et/ou acquises pendant la période de réalisation, soit 18 mois, à partir de réflexions et d'échanges avec les acteurs locaux. Pour ce faire, un groupe de travail a été organisé autour des thématiques de l'agriculture et des aménagements & loisirs. La réalisation du Docob a donné lieu à une caractérisation et une évaluation des habitats d'intérêt communautaire, identifiés à l'extérieur du périmètre initial (59 ha). A partir de ceux présentant un intérêt au regard des enjeux et objectifs de conservation du site, il a été défini et proposé un nouveau périmètre. Ainsi, une modification du périmètre initial (59 ha) a été proposée pour aboutir à un nouveau périmètre du site de 82 ha.

Le Docob est constitué :

- d'un diagnostic socio-économique et biologique,
- des objectifs sur lesquels les partenaires acceptent de s'engager,
- des actions de gestion qu'ils ont choisi de mettre en œuvre afin d'atteindre ces objectifs.

Ce **document de synthèse** fait l'objet d'une diffusion auprès des 31 membres du Comité de Pilotage Local (COFIL), et d'une mise à disposition du public dans chacune des mairies de Bournoncle-Saint-Pierre et Beaumont concernées par le site Natura 2000 des Coteaux de Montlaison – la Garenne – Prés salés de Beaumont.

Il est également disponible auprès des services de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Auvergne (DREAL) et de la Direction départementale des territoires (DDT) de Haute-Loire.

Ultérieurement, le document sera consultable par téléchargement sur un site internet.

Un second document sera élaboré et disponible uniquement auprès des services de l'Etat, il s'agit du **Document de compilation**. Ce document permet de consigner les données qui ont permis l'élaboration du Docob, et l'ensemble des documents élaborés tels que les comptes rendus des réunions, les documents de reconsultation du périmètre, les bulletins d'information...

CARTE 1 : LOCALISATION DU PERIMETRE OFFICIEL DU SITE NATURA 2000

BOURNONCLE-SAINTE-PIERRE

BEAUMONT



Légende:

0 100 m

Echelle : 1/10 000

Fond : cadastres communes de Bournoncle et Beaumont

Périmètre officiel du site Natura 2000 (82,4 ha)

Limites communales

Réalisation : CEPA, avril 2010



Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE

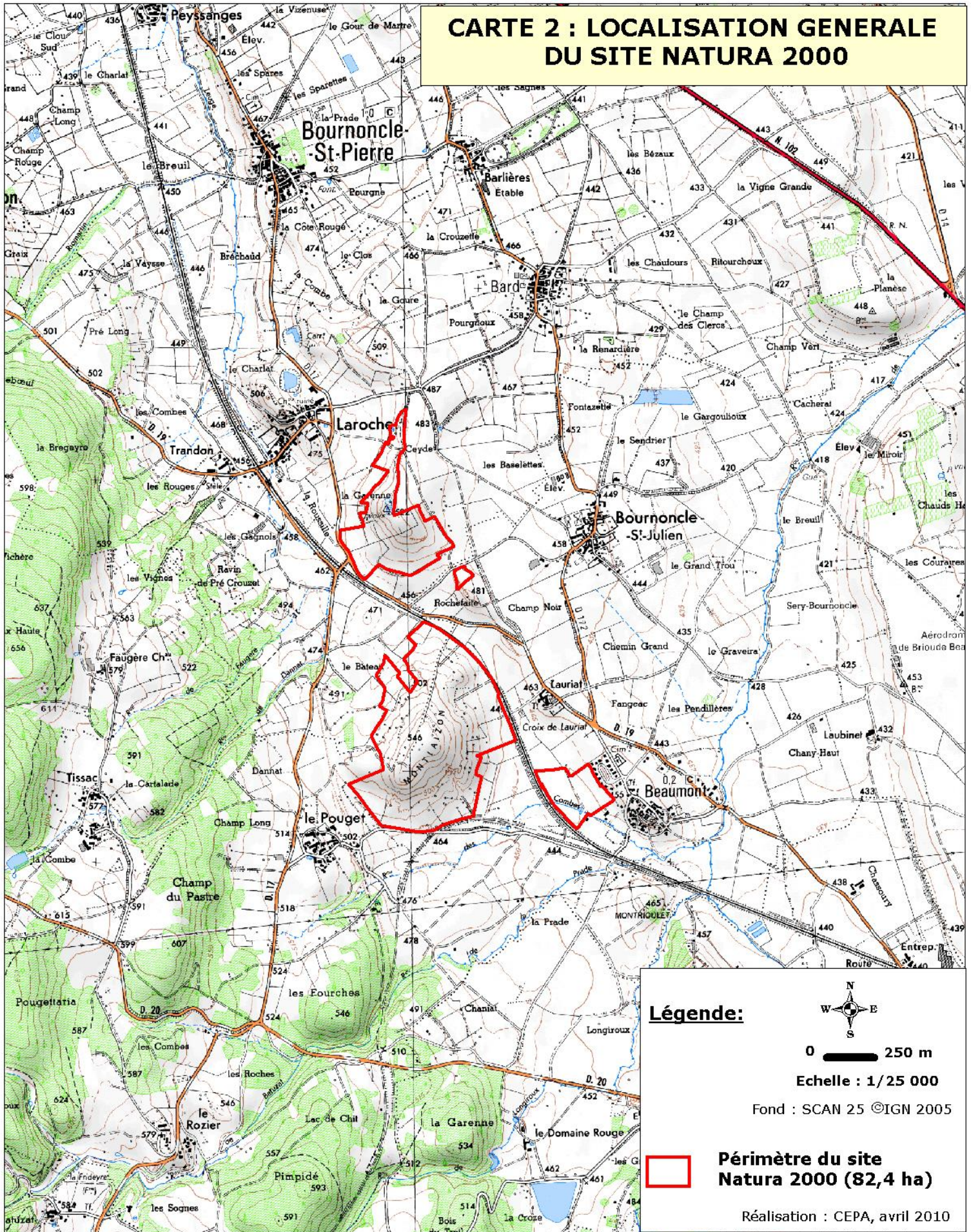


**DOCUMENT D'OBJECTIFS
SITE NATURA 2000 FR 830 1073
"COTEAUX DE MONTLAISSON -
LA GARENNE - PRES SALES DE BEAUMONT"**



CONSERVATOIRE
DES ESPACES
ET PAYSAGES
D'Auvergne

CARTE 2 : LOCALISATION GENERALE DU SITE NATURA 2000



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
AUVERGNE

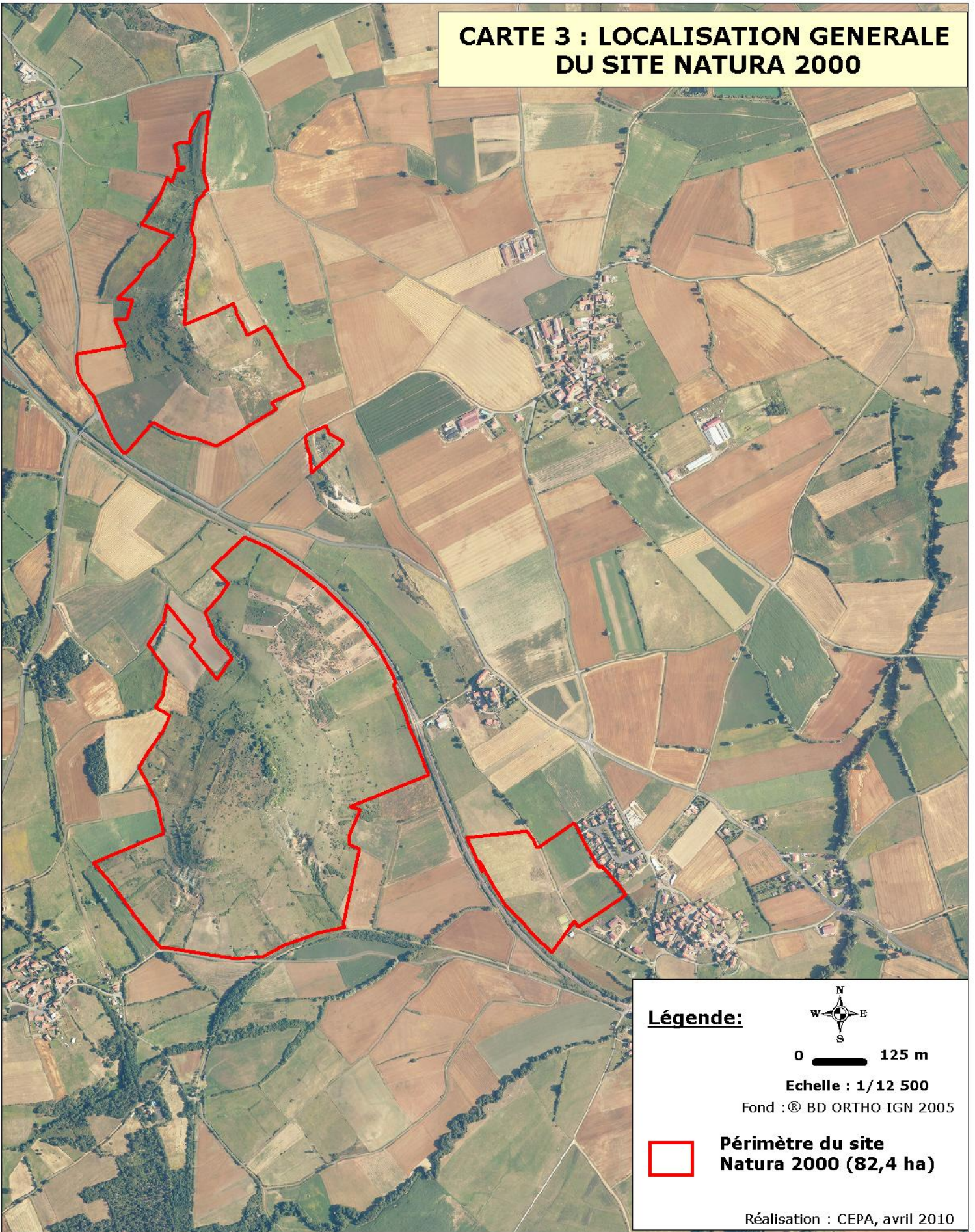


**DOCUMENT D'OBJECTIFS
SITE NATURA 2000 FR 830 1073
"COTEAUX DE MONTLAISON -
LA GARENNE - PRES SALES DE BEAUMONT"**



**CONSERVATOIRE
DES ESPACES
ET PAYSAGES
D'Auvergne**

CARTE 3 : LOCALISATION GENERALE DU SITE NATURA 2000



Légende:



0  125 m

Echelle : 1/12 500

Fond : © BD ORTHO IGN 2005



**Périmètre du site
Natura 2000 (82,4 ha)**

Réalisation : CEPA, avril 2010



**DOCUMENT D'OBJECTIFS
SITE NATURA 2000 FR 830 1073
"COTEAUX DE MONTLAISON -
LA GARENNE - PRES SALES DE BEAUMONT"**



**CONSERVATOIRE
DES ESPACES
ET PAYSAGES
D'Auvergne**

PARTIE 1 - Rapport de présentation : diagnostics environnemental et socio-économique

1. LOCALISATION ET CARACTERISTIQUES DU SITE

Tableau n°1 Données administratives (cf. carte 4 des zonages administratifs, page 14)

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
Région	1	Auvergne	0,07 % des sites Natura 2000 d'Auvergne (ZSC uniquement) Plan Régional Biodiversité	SIG / Portail Natura 2000 / Conseil Régional
Département	1	Haute-Loire	0,13 % des sites Natura 2000 de Haute-Loire (ZSC uniquement)	SIG / Site Internet de la DREAL Auvergne
Canton	1	Brioude Nord	/	SIG / CEPA
Collectivités territoriales	2	Communauté de communes du Brivadois Pays de Lafayette	Accueil population et public	SIG / CEPA
Communes	2	Bournoncle-Saint-Pierre Beaumont	2 % de la commune Projet de remembrement à l'horizon 2011 sur la commune de Bournoncle 4,1 % de la commune	SIG / CEPA
Habitants	1320 hab.	Bournoncle-Saint-Pierre (1037 hab.) Beaumont (283 hab.)	/	Mairie de Bournoncle-Saint-Pierre Mairie de Beaumont

Synthèse :

D'une **superficie officielle de 82,4 ha**, le site Natura 2000 s'étend sur les communes de Beaumont et Bournoncle-Saint-Pierre, dans le canton de Brioude Nord, au sein du territoire de la Communauté de communes du Brivadois.

Aucune des deux communes n'a aujourd'hui de Plan de prévention des risques (PPR), de Plan d'occupation du sol (POS) ou de Plan local d'urbanisme (PLU).

La commune de Bournoncle a en revanche un projet de remembrement lié au projet de déviation du hameau des Combes et d'Arvant par la nationale 102 en 2x2 voies, qu'il s'agira de prendre en compte quand celui-ci sera achevé. En effet, les limites du périmètre officiel du site se basent sur le cadastre actuel. Si celui-ci est amené à être modifié au niveau du site, il faudrait prévoir une redélimitation afin d'être cohérent avec la démarche Natura 2000.

**Tableau n°2 Inventaires et mesures réglementaires au titre du patrimoine naturel
(cf. carte 5 des mesures réglementaires et contractuelles, page 15)**

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura2000	Origine des données Structure ressource
SAGE	1	SAGE Allier aval (6 344 km ²)	Préservation des milieux naturels et de la qualité de l'eau	Etablissement Public Loire, 2010
Autres zonages connus	3	ZNIEFF de type 1 n°00008044 « Coteaux de Montlaison la Garenne Rochefaute» ZNIEFF de type 1 n°00008050C « Source minérale de Beaumont » ZNIEFF de type 1 n°00008110C « Sablières de Laroche »	Appui à la désignation du site en zone Natura 2000 Nombreuses espèces déterminantes ZNIEFF Données scientifiques	DREAL Auvergne CEPA, 2010

Synthèse :

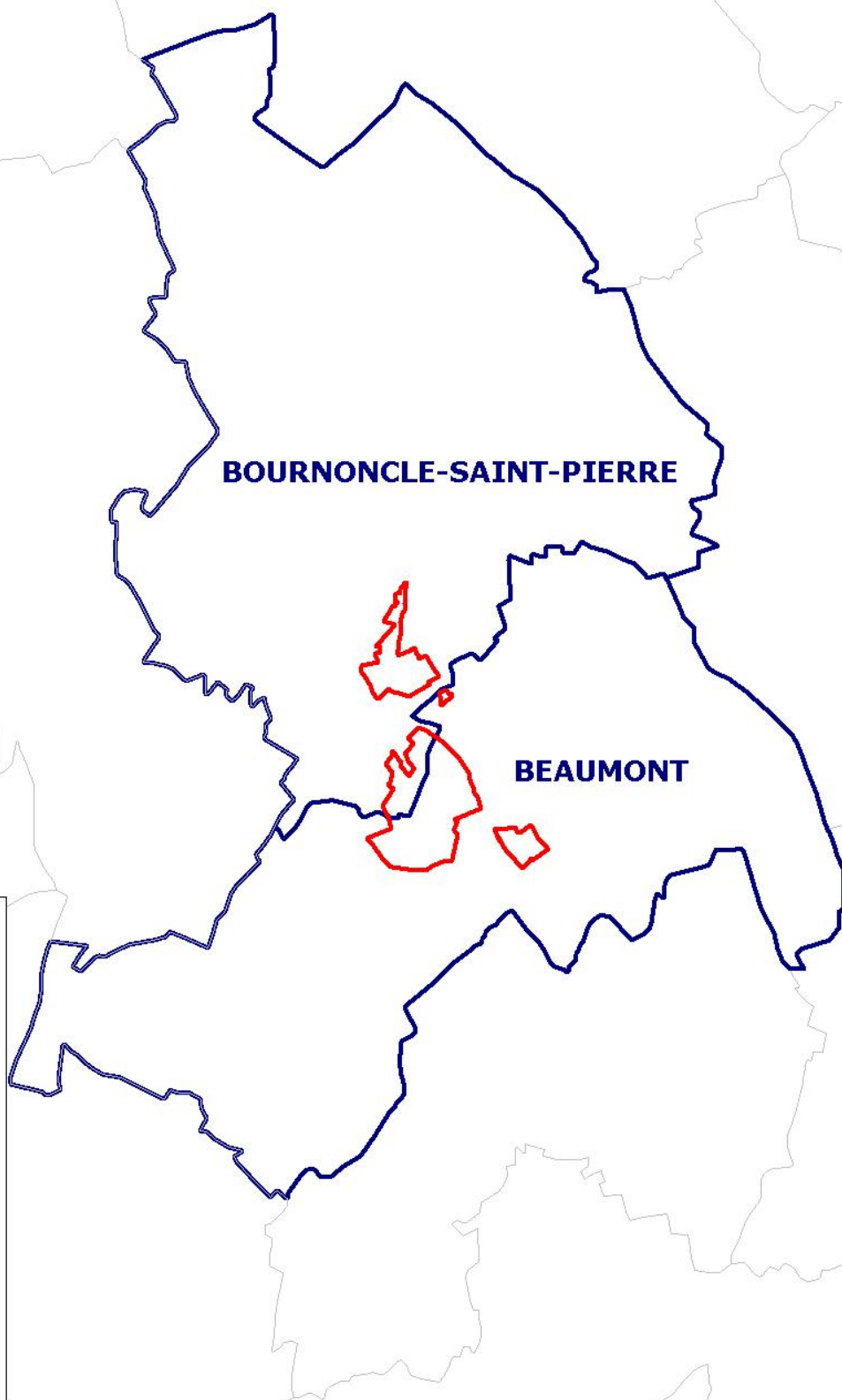
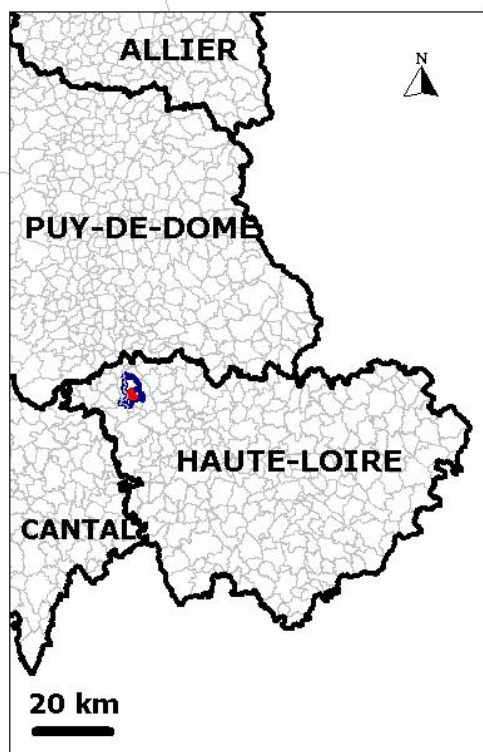
Le site Natura 2000 n'est pas concerné par d'autres mesures de protection.

Seuls deux inventaires ZNIEFF (Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique) redéfinis par la DREAL en 2009 concernent directement le secteur. Les zones ont été désignées pour signaler l'importance d'une flore de coteaux secs, notamment avec la présence d'orchidées remarquables, et celle de prés salés continentaux (espèces et milieux naturels très rares). Le périmètre de ces deux ZNIEFF englobe complètement le site Natura 2000.

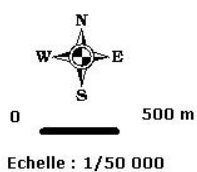
La ZNIEFF de la « Sablières de Laroche » a été désignée pour deux espèces de batraciens protégés : le Pelodyte ponctué et le Sonneur à ventre jaune. Elle ne concerne pas directement le site Natura 2000 mais la zone en amont (lieu-dit les Combes) correspond également à un coteau sec riche en espèces d'orchidées. Ce secteur pourrait faire l'objet d'inventaires plus précis pour connaître la richesse du site au titre de la Directive Habitat (cohérence avec le reste du site).





Les fiches ZNIEFF correspondantes sont disponibles sur le site internet de la DREAL : <http://auvergne.ecologie.gouv.fr/PAC/Default.asp>

CARTE 4 : ZONAGES ADMINISTRATIFS



Légende:



-  Limites départementales
-  Limites communales
-  Communes concernées
-  Périmètre du site Natura 2000

Source : DREAL Auvergne

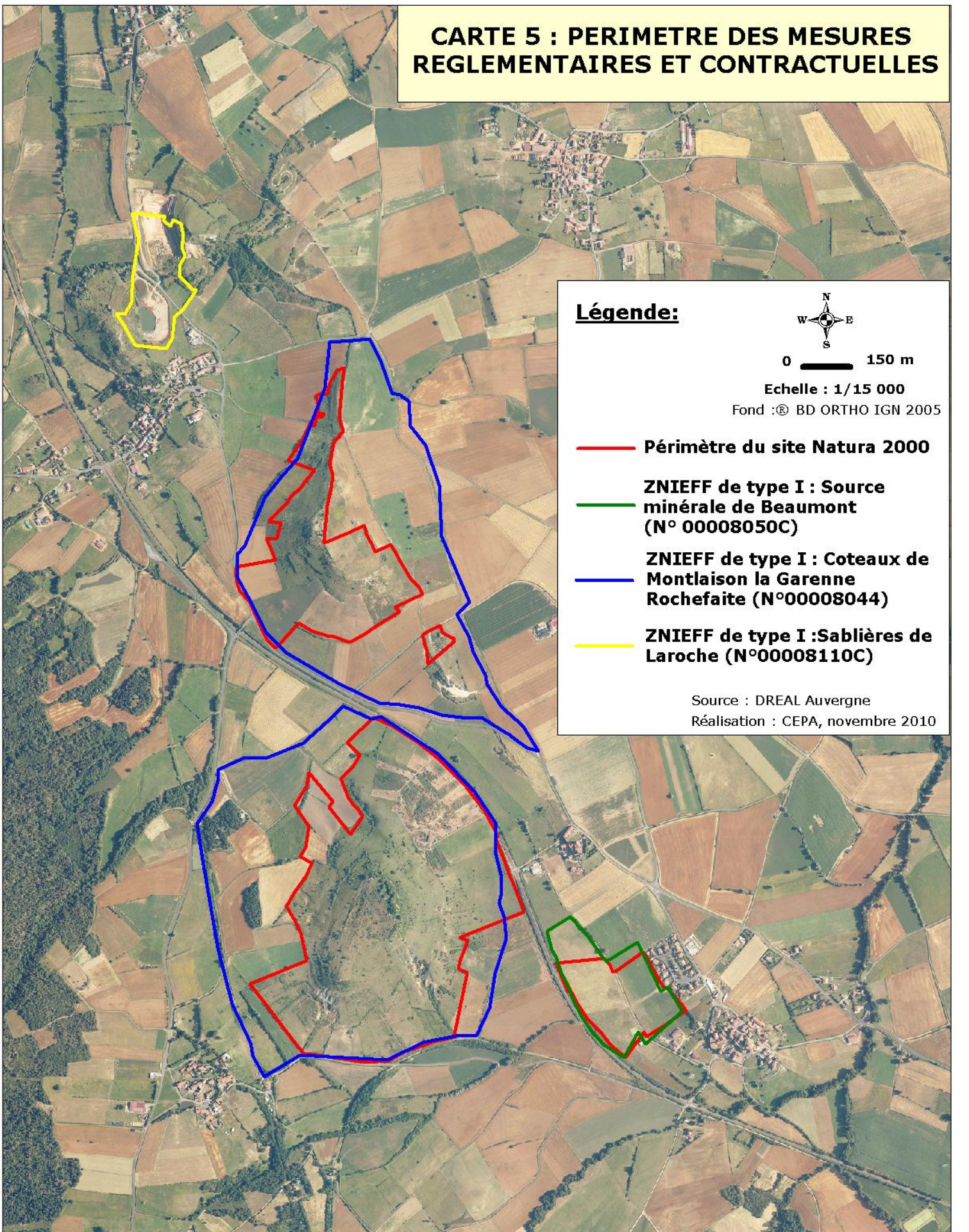
Réalisation : CEPA, avril 2010



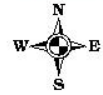
DOCUMENT D'OBJECTIFS
SITE NATURA 2000 FR 830 1073
"COTEAUX DE MONTLAISSON -
LA GARENNE - PRES SALES DE BEAUMONT"



CARTE 5 : PERIMETRE DES MESURES REGLEMENTAIRES ET CONTRACTUELLES



Légende:




0  150 m

Echelle : 1/15 000

Fond : © BD ORTHO IGN 2005

 **Périmètre du site Natura 2000**

 **ZNIEFF de type I : Source
minérale de Beaumont
(N° 00008050C)**

 **ZNIEFF de type I : Coteaux de
Montlaison la Garenne
Rochefaite (N°00008044)**

 **ZNIEFF de type I : Sablières de
Laroche (N°00008110C)**

Source : DREAL Auvergne

Réalisation : CEPA, novembre 2010

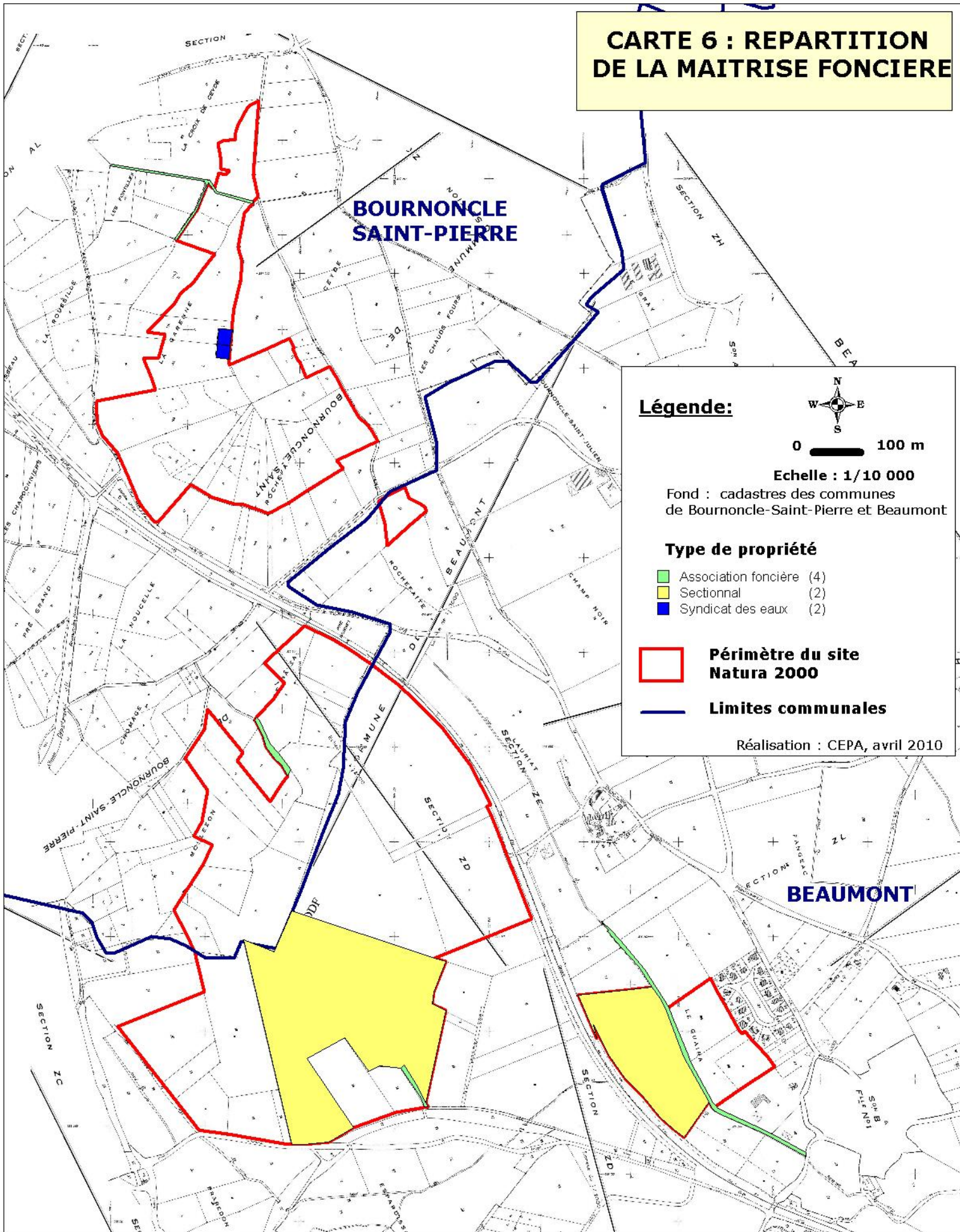
**Tableau n°3 Situation des propriétés sur le site
(cf. carte 6 de répartition de la maîtrise foncière, page 17)**

Données administratives	Quantification		Qualification	Surface (ha)	Origine des données Structure ressources
	Nb de parcelles concernées	Nb de propriétaires concernés			
Propriétés des Collectivités	2	1	Association foncière de Beaumont	0.2502	Service du cadastre de Brioude Direction Départementale des Territoire 43
	2	1	Association foncière de Bournoncle	0.3644	
	2	1	Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable du Cézallier	0.1781	
	Sous-total			0.7927	
Sectionaux	2	1	Habitants de Beaumont	16.1957	
Grandes Propriétés Privées (> 1ha)	24	21	/	54.1567	
Petites Propriétés Privées	18	18	/	11.3913	
Privées	Sous-total			81.7437	
TOTAL	52	36		82.5364	

Synthèse :

La maîtrise foncière du site Natura 2000 relève du domaine privé pour près de 99 % de la surface cadastrale considérée. Les habitants de Beaumont possèdent en revanche plus de 16 hectares, comprenant le pré salé et une partie de la butte de Montlaison. Ces terrains sont gérés par la commune de Beaumont.

CARTE 6 : REPARTITION DE LA MAITRISE FONCIERE



Légende:



0 100 m

Echelle : 1/10 000

Fond : cadastres des communes de Bournoncle-Saint-Pierre et Beaumont

Type de propriété

- Association foncière (4)
- Sectionnal (2)
- Syndicat des eaux (2)

Périmètre du site Natura 2000

Limites communales

Réalisation : CEPA, avril 2010

2. OCCUPATION DU SOL ET ACTIVITES HUMAINES

Tableau n°4 Données sur les activités humaines et l'occupation du sol

Activités humaines et occupation du sol (1)	Code FSD des activités	Quantification	Qualification	Origine des données Structure ressources
Agriculture	100 / 102 / 140 / 141 / 190	74,22 ha	Cultures céréalières, prairie de fauche et pâturage principalement, élevages ovins et bovins, abandon relatif de certaines parties de coteaux, élevage de volailles en plein air, ancien élevage de porcs sur les pentes du Montlaison	CEPA DDT (service économie agricole) Mairies Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable du Cézallier
Urbanisation	150	1	Remembrement prévu sur la commune de Bournoncle-Saint-Pierre	
	403	5	Villages de Bournoncle-Saint-Julien, Bard, Laroche, Beaumont, le Pouget aux environs immédiats du site	
	409	1	Bassin de lagunage du village de Beaumont	
	410	1	Réservoir d'eau potable alimentant les communes de Paulhac, Beaumont, Bournoncle-Saint-Pierre et Cohade. Projet de travaux dans le site (conduites d'adduction)	
	420	0.30 ha (volume ?)	Ancienne décharge végétalisée mais encore utilisée récemment sur la parcelle ZD31	
	423	1500 m ² , environ 500 m ³	Dépôt de déchets inertes (principalement des gravats) dans le pré salé, projet d'enlèvement en partenariat avec la commune de Beaumont et le SICTOM de Brioude	
	502	/	Site traversé par la D19 et la D17	
503	/	Site traversé par la voie ferrée		
Activité cynégétique	230	2 ACCA* (et 2 réserves de chasse à proximité sur 281 hectares)	<u>Espèces chassées</u> : lapin de garenne, perdrix grise et rouge (gestion des populations par un GIC*), chevreuil et sanglier occasionnel...	Fédération de chasse de Haute-Loire
Tourisme / Loisirs	622	Non chiffrable	- PR 423 « Les Orchidées » - Microbalade de « La butte de Montlaison » - Chemin de Saint Jacques de Compostelle (Etape 5 : Brioude/Blesle)	CEPA

(1) Nomenclature FSD en annexe IV

* Voir glossaire p.76

Synthèse :

Urbanisation et aménagement :

Très largement dominé par l'agriculture, le site est peu concerné par l'urbanisation, malgré une proximité avec les villages. On note cependant la présence de certaines problématiques liées à la présence de décharges sauvages (deux zones concernées sur le site), et au remembrement prévu sur la commune de Bournoncle-Saint-Pierre. Ce dernier devra être pris en compte dans la mise en œuvre de Natura 2000 (prise en compte du nouveau périmètre, étude d'incidences, intégration dans la nouvelle trame verte et bleue).

De même les projets de travaux du Syndicat du Cézallier au sein du site (butte de la Garenne) devront faire l'objet d'une étude d'incidences afin d'évaluer les impacts potentiels du projet sur les habitats ou les espèces ayant justifiés la désignation du site (premiers travaux prévus en 2011).

Agriculture :

Au niveau du secteur agricole, 10 exploitants se partagent le site avec quatre exploitations principalement concernées sur le Montlaison et le pré salé de Beaumont.

Ces exploitations sont pour la plupart des systèmes laitiers, ovins et bovins de petite taille ou de taille moyenne. L'activité de pâturage est très importante voire déterminante pour la préservation des habitats du site. Les autres exploitants sont concernés de manière plus marginale par des petites parcelles à la périphérie du site (cultures, parties de coteaux...). Sur la butte de Montlaison, un ancien élevage de porcs labellisé plein air a laissé un secteur dans un état très dégradé (zones à nues, végétation rudérales, anciens équipements, broussailles...). Ce secteur a été intégré complètement dans le périmètre d'étude afin de permettre sa restauration par la possible mise en place de mesures de gestion contractuelles.

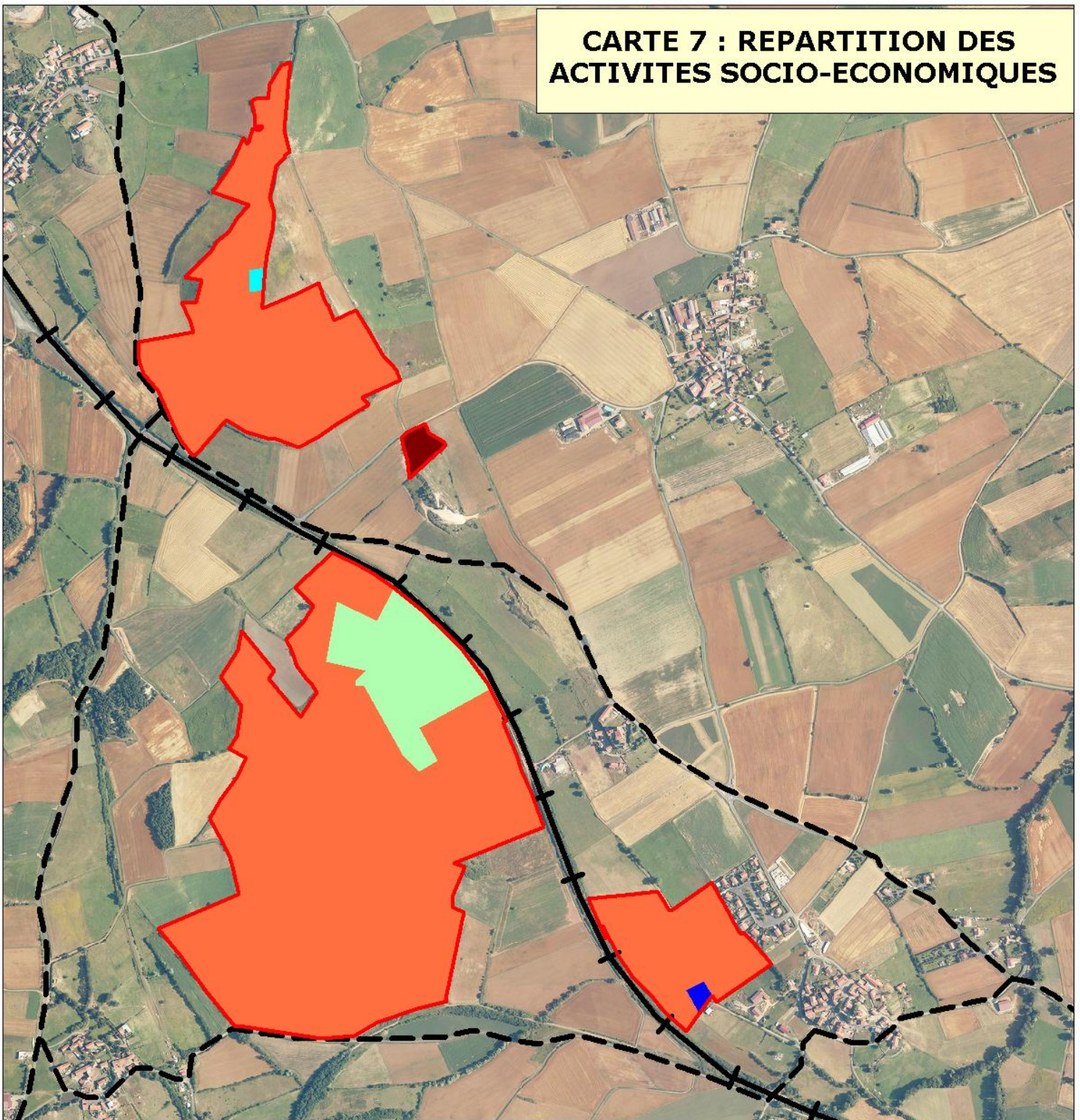
Loisirs et tourisme :

La chasse est pratiquée sur l'ensemble du site avec un prélèvement assez important sur le lapin de Garenne, envahissant sur les hauts de pentes du site (la Garenne, Montlaison). Les perdrix (rouges et grises) sont gérées par les deux ACCA qui font partie d'un GIC (groupement d'intérêt cynégétique) qui a permis de réimplanter et de gérer les deux espèces de perdrix depuis le début des années 80. Il semble que depuis quelques années la situation de ces deux espèces devienne de plus en plus préoccupante, malgré la faiblesse des prélèvements par la chasse. La fréquentation de la zone par le grand gibier (chevreuil, sanglier) est plus occasionnelle. Par ailleurs, deux réserves de chasse de 150 et 131 hectares sont situées près du site (voir carte pages suivantes).

L'activité de randonnée est présente sur le site qui est traversé par une partie de l'étape 5 du Chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle. Un PR traverse également une partie du site (pied du Montlaison et hauteurs de la Garenne). Il ne semble pas que le site soit impacté par la fréquentation des promeneurs (pas d'érosion constatée, pas de dérangement des animaux dans les pâtures, cohabitation des pratiques de loisirs...).

Voir cartes 7, 8 et 9 pages 20 à 22

CARTE 7 : REPARTITION DES ACTIVITES SOCIO-ECONOMIQUES



Légende:

- agriculture
- ancien élevage de porc
- ancienne décharge sauvage
- bassin de lagunage de Beaumont
- réservoir d'eau potable

- axe routier
- +--- voie ferrée

— Périmètre du site Natura 2000



0 100 m

Echelle : 1/10 000

Fond : ® BD ORTHO IGN 2005

Réalisation : CEPA, avril 2010

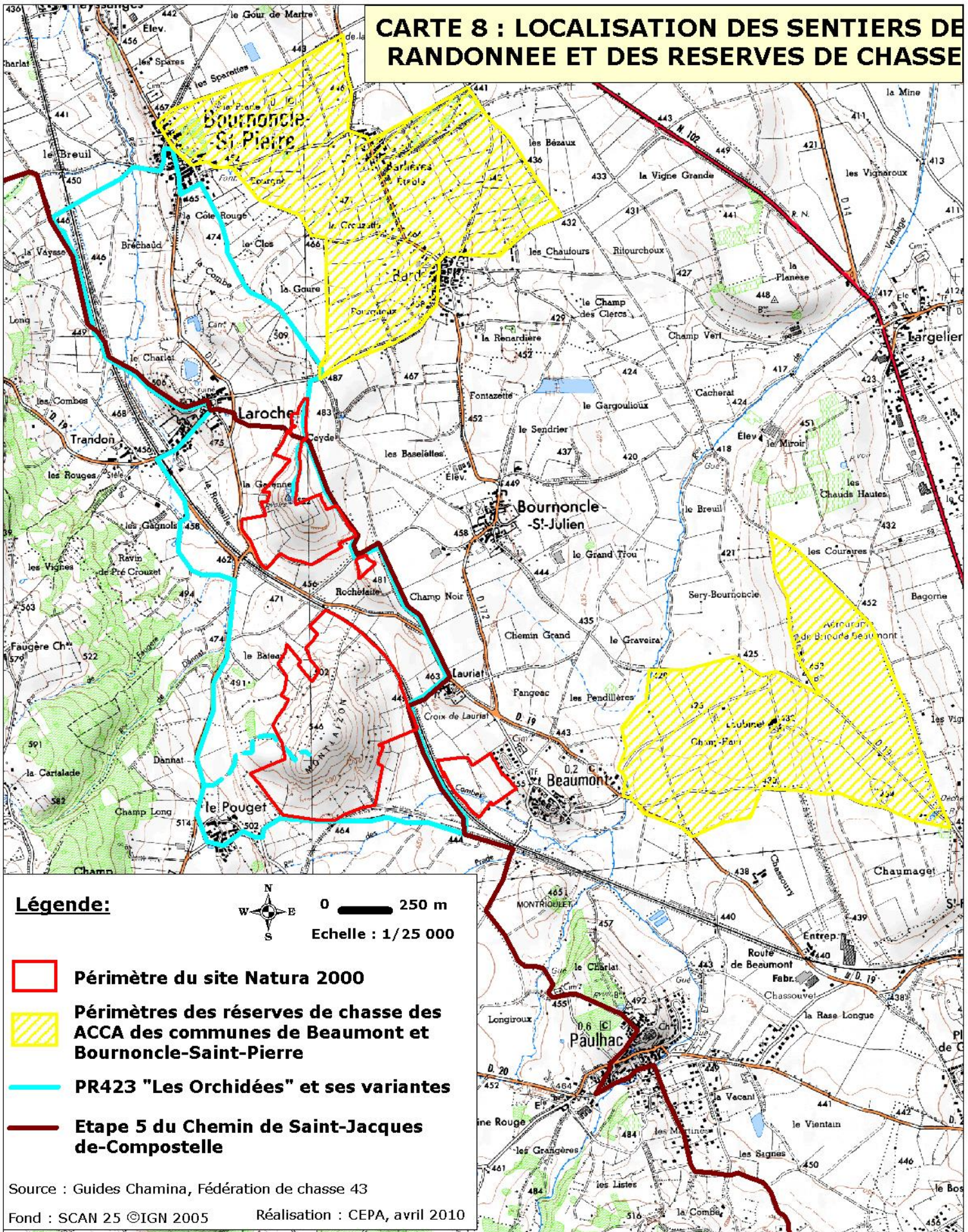


DOCUMENT D'OBJECTIFS
SITE NATURA 2000 FR 830 1073
"COTEAUX DE MONTLAISSON -
LA GARENNE - PRES SALES DE BEAUMONT"



CONSERVATOIRE
DES ESPACES
ET PAYSAGES
D'Auvergne

CARTE 8 : LOCALISATION DES SENTIERS DE RANDONNEE ET DES RESERVES DE CHASSE



DOCUMENT D'OBJECTIFS
SITE NATURA 2000 FR 830 1073
"COTEAUX DE MONTLAISON -
LA GARENNE - PRES SALES DE BEAUMONT"

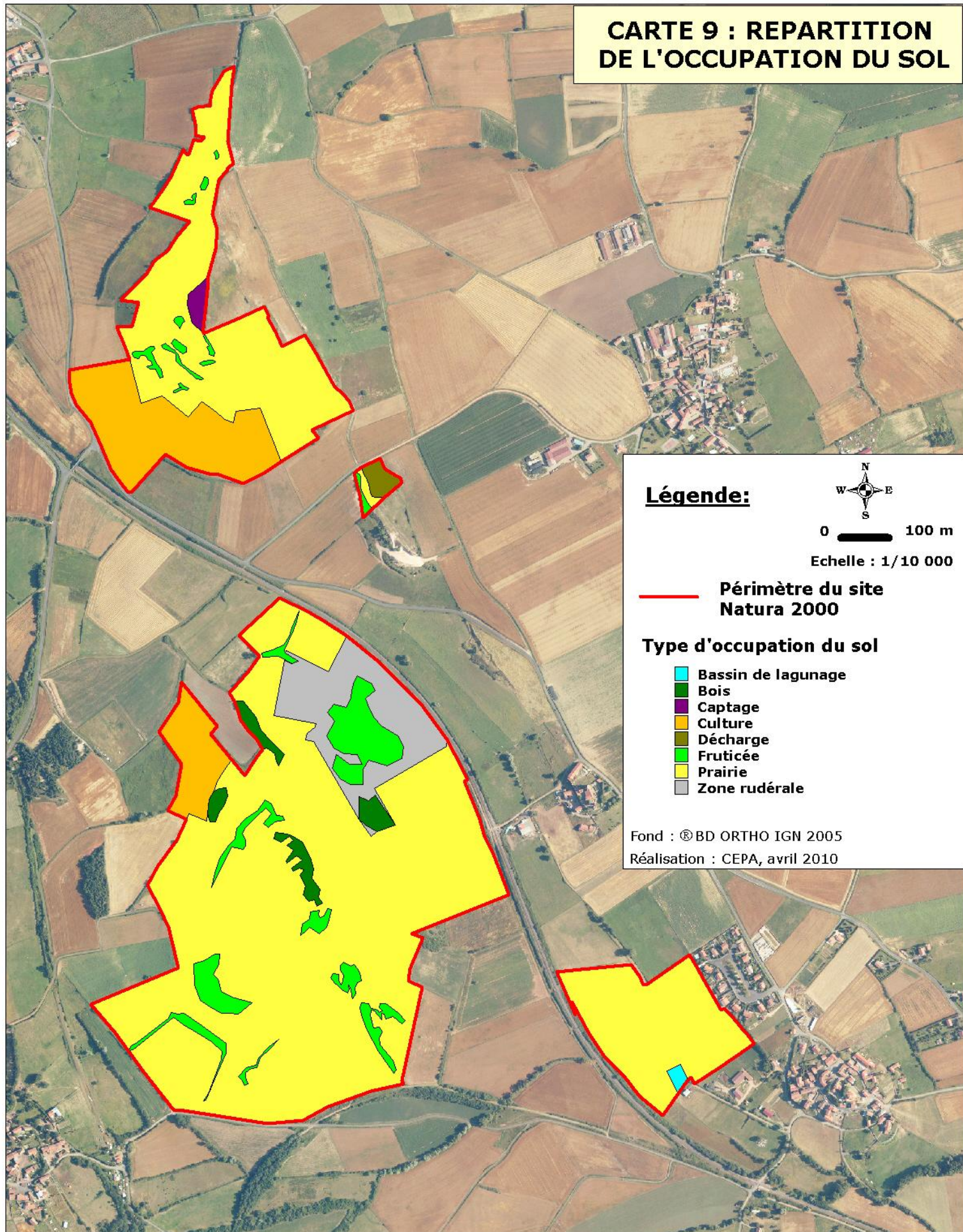


Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
 AIRFRGNF



CONSERVATOIRE DES ESPACES ET PAYSAGES D'AUVERGNE

CARTE 9 : REPARTITION DE L'OCCUPATION DU SOL



Union • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement
AUVERGNE



NATURA 2000

DOCUMENT D'OBJECTIFS SITE NATURA 2000 FR 830 1073 "COTEAUX DE MONTLAISSON - LA GARENNE - PRES SALES DE BEAUMONT"



CONSERVATOIRE
DES ESPACES
ET PAYSAGES
D'Auvergne

3. DONNEES ABIOTIQUES ET GRANDS MILIEUX

Tableau n°5 Données abiotiques générales

Données abiotiques générales	Quantification	Qualification	Origine des données Structure ressources
Géologie	5 éléments géologiques différents classés par importance de recouvrement	- Sables et argiles - Ensembles calcaro-gréseux indifférenciés - Complexe de formation – colluvions des vallons - Marnes - Calcaires	BRGM
Hydrologie	1	Pré salé de Beaumont (zones humides résurgentes) Donnée historique : présence d'une source (travertin) non retrouvée	CEPA
Pédologie	/	Sols argilo-calcaires des glacis et alluvions limono-sableuses des terrasses Sols ferrallitiques rouge brique, argiles, marnes oligocènes dans les ravins et calcaires silicifiés sur les hauteurs	CEPA
Climat	Semi-continentale Pluviométrie moyenne : 735 mm Températures moyennes : 9,1°C	Abri intramontagnard sec, pluviométrie assez faible. Abondance des jours de gelée (> 120 j/an au sol, 92 j/an sous abris)	CEPA Préfecture de Haute-Loire (source : Météo France)
Topographie	Altitude moyenne : 495 m	Proximité de la grande faille d'effondrement sédimentaire formant les Limagnes. Altitudes du site : La Garenne : 522 m - Rochefaute : 481 m - Montlaison : 546 m - Pré salé de Beaumont : 430 m	CEPA, SIG
Hydrographie	1	Ruisseau des Combes (lit détourné par rapport à l'IGN suite aux travaux de la voie ferrée), cf carte 2	CEPA, SIG

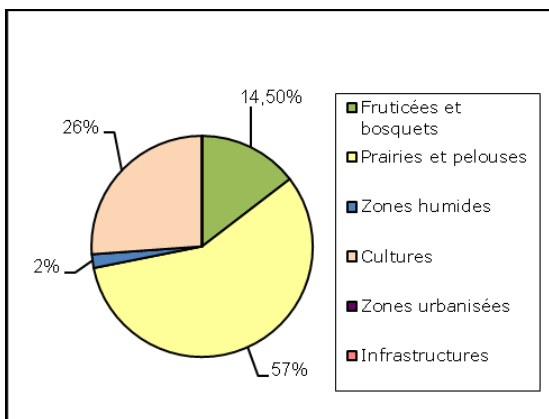
Synthèse :

Abrité des perturbations venant de l'Ouest par le massif du Mont-Dore, le site Natura 2000 bénéficie d'un climat d'abri intramontagnard donnant une ambiance méridionale au site. Sur les anciens coteaux viticoles du Montlaison, les sédiments oligocènes affleurent par suite du ravinement. A la sortie du hameau du Pouget, on peut voir le contact entre le socle métamorphique et les sédiments éocènes et oligocènes du Montlaison. Au pied du talus occidental et de la butte, on trouve des sols ferrallitiques rouge brique. Au dessus, viennent des argiles rougeâtres, puis verdâtres, et des marnes oligocènes qui affleurent dans le ravin sud. Ces particularités des sols confèrent au site une originalité qui permet l'expression d'une flore spécifique des buttes calcaires. Au niveau de Beaumont, le pré salé est issu de résurgences minérales également très originales, riches en sodium, permettant la présence d'une flore maritime très rare dans le domaine continental. Une source minérale présentant un travertin calcaire aurait existé sur la parcelle du pré salé près de la voie ferrée, mais n'a jamais été retrouvée (plan de gestion, CEPA, 1997).

Tableau n°6 Grands milieux

Grands milieux (1)	Surface et pourcentage de recouvrement du site	Etat sommaire du grand milieu	Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés	Principales menaces ou compatibilités en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines	Origine des données Structures ressources
Prairies et pelouses	46,9 ha (57 %)	Assez bon état sur Montlaison Pelouses embroussaillées sur La Garenne	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire Prairies de fauche	Dégradation des pelouses si arrêt du pâturage (embroussaillage) ou augmentation de la fertilisation	CEPA
Cultures	21,4 ha (26 %)	/	/	Utilisation de produits antiparasitaires, herbicides, fertilisation des milieux...	
Fruticées et bosquets	12 ha (14,5 %)	Phase dynamique	/	Embroussaillage des coteaux si arrêt du pâturage, risque d'incendie	
Zones humides	1,9 ha (2 %)	Dégradée par un dépôt de matériaux Habitat fragile	Prés salés continentaux de bas niveau longuement inondés	Fertilisation ou déstructuration du sol, destruction par labourage, dépôt de matériaux...	
Zones urbanisées	<1 %	/	/	/	
Infrastructures	<1 %	/	/	Travaux de canalisation d'eau potable prévus dans le site	

(1) en lien avec les grands milieux décrits dans le FSD



Synthèse :

Autrefois couverts de vignes aujourd'hui remplacées par une flore remarquable, les coteaux secs du site Natura 2000 sont l'un des uniques témoins conséquents en terme de surface de ce type d'habitat dans le Brivadois. Le site est donc largement dominé par les pelouses sèches d'intérêt communautaire et les prairies (57 %), riches en espèces d'orchidées (dix espèces dont quatre à statut, et autres espèces patrimoniales inféodées aux pelouses). Les cultures représentent environ 25 % de la surface du site principalement en raison du calage du périmètre sur les limites cadastrales, dans le secteur de la Garenne ayant entraîné l'intégration complète de secteurs cultivés. Certaines espèces de plantes messicoles, menacées, sont également présentes aux abords des cultures. Les fruticées sont présentes dans des proportions assez raisonnables, sachant que la plupart des milieux ouverts du site sont encore pâturés. Le pré salé de Beaumont est aujourd'hui en état de conservation moyen, mais présente les espèces typiques des sols chargés en minéraux, dont plusieurs sont protégées (*Spergularia media*, *Juncus gerardii*...).

Planche.1 - Photos du site



Ci-dessus : bassin de lagunage et pré salé de Beaumont à droite (traces de passage de tracteur dans le pré salé au centre)

Ci-contre : pré salé en bon état de conservation

Ci dessous : pelouse sèche riche en Orchis pyramidale

En haut à droite : zones d'érosion sur la butte de Montlaison (argiles rouges et marnes)

Ci contre : secteur de pelouse très embroussaillée

Ci-dessous : coteau du secteur de la Garenne, et pelouse colonisée par les terriers de lapins en bas à droite

4. INVENTAIRE DU PATRIMOINE NATUREL ET DES ENJEUX

Tableau n°7 Habitats naturels et espèces d'intérêt patrimonial

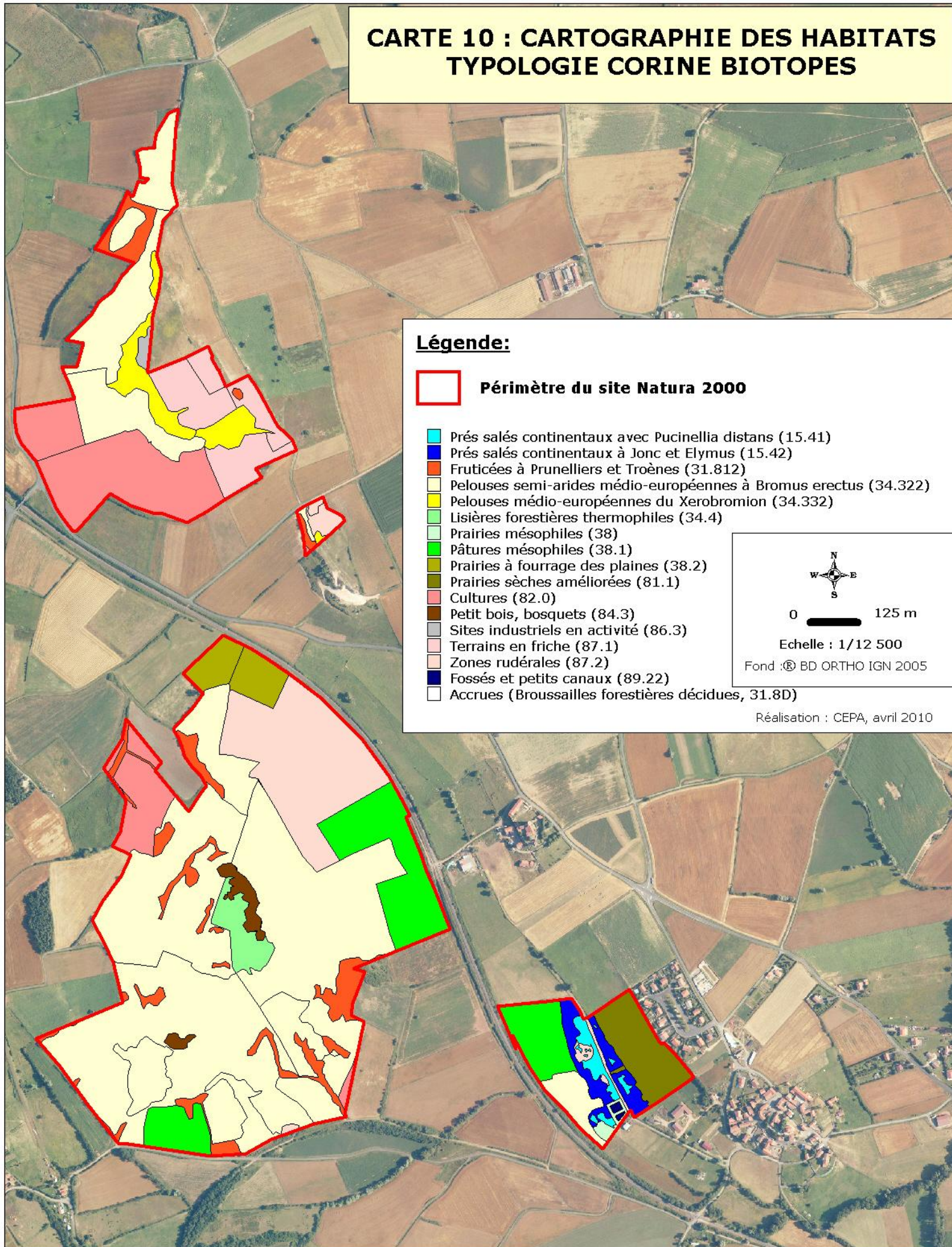
Habitats et espèces d'intérêt patrimonial	Quantification	Qualification Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données/ Structures ressources
Espèces de l'annexe IV de la directive 92/43	2	<ul style="list-style-type: none"> - Lézard vert (<i>Lacerta bilineata</i>) : code 1263 - Lézard des murailles (<i>Podarcis muralis</i>) : code 1256 Enjeux liés à la conservation des pelouses sèches et des fruticées, ainsi que les murets de pierres sèches. Etat de conservation mauvais à l'échelle biogéographique pour le Lézard vert et favorable pour le Lézard des murailles	CEPA, 2009 MNHN, 2006
Les autres habitats naturels	12	Voir tableau 8-A et carte n° 10	CEPA, 2006, 2010
Les autres espèces végétales	19	Voir tableau 9 et cartes n° 12 et 13	CBNMC, CEPA, 2010
Les autres espèces animales chassées	5	<ul style="list-style-type: none"> - Lapin de Garenne : colonisent les pelouses sèches - Perdrix grise - Perdrix rouge - Sanglier - Chevreuil 	Fédération de chasse de Haute-Loire, 2010

Tableau n°8-A Habitats naturels et semi-naturels présents sur le site

Habitats naturels et semi-naturels	Code CORINE Biotopes	Quantification (hectares)	Pourcentage	Qualification Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
Prés salés continentaux avec <i>Puccinellia distans</i>	15.41	0,66	0,8	Habitat d'intérêt prioritaire	CEPA (cartographie CHANES, 2006 et complément 2010)
Prés salés continentaux à Jonc et <i>Elymus</i>	15.42	1,23	1,5	Habitat d'intérêt prioritaire	
Fruticées à Prunelliers et Troènes	31.812	10,76	13		
Broussailles forestières décidues	31.8D	1,08	1,3		
Pelouses médio-européennes sur débris rocheux	34.11	<0,1	<0,1	Habitat d'intérêt prioritaire	
Pelouses semi-arides médio-européennes à <i>Bromus erectus</i>	34.322	36,45	44,2	Habitat d'intérêt communautaire	
Pelouses médio-européennes du <i>Xerobromion</i>	34.332	1,85	2,2	Habitat d'intérêt communautaire	
Lisières forestières thermophiles	34.4	0,34	0,4		
Prairies mésophiles	38.0	0,15	0,2		
Pâtures mésophiles	38.1	6,25	7,6		
Prairies à fourrage des plaines	38.2	1,80	2,2	Habitat d'intérêt communautaire	
Prairies sèches améliorées	81.1	2,27	2,7		
Cultures	82.0	8,64	10,5		
Petit bois, bosquets	84.3	0,14	0,2		
Sites industriels en activité	86.3	0,12	0,15		
Terrains en friche	87.1	3,69	4,5		
Zones rudérales	87.2	6,85	8,3		
Fossés et petits canaux	89.22	<0,1	<0,1		
TOTAL		82,43	100	6	

Voir carte 10, page 28 : cartographie des habitats selon la typologie Corine Biotopes

CARTE 10 : CARTOGRAPHIE DES HABITATS TYPOLOGIE CORINE BIOTOPES



Légende:



Périmètre du site Natura 2000

- Prés salés continentaux avec *Puccinellia distans* (15.41)
- Prés salés continentaux à *Jonc* et *Elymus* (15.42)
- Fruticées à *Prunelliers* et *Troènes* (31.812)
- Pelouses semi-arides médio-européennes à *Bromus erectus* (34.322)
- Pelouses médio-européennes du *Xerobromion* (34.332)
- Lisières forestières thermophiles (34.4)
- Prairies mésophiles (38)
- Pâtures mésophiles (38.1)
- Prairies à fourrage des plaines (38.2)
- Prairies sèches améliorées (81.1)
- Cultures (82.0)
- Petit bois, bosquets (84.3)
- Sites industriels en activité (86.3)
- Terrains en friche (87.1)
- Zones rudérales (87.2)
- Fossés et petits canaux (89.22)
- Accrues (Broussailles forestières décidues, 31.8D)



0 125 m

Echelle : 1/12 500

Fond : © BD ORTHO IGN 2005

Réalisation : CEPA, avril 2010

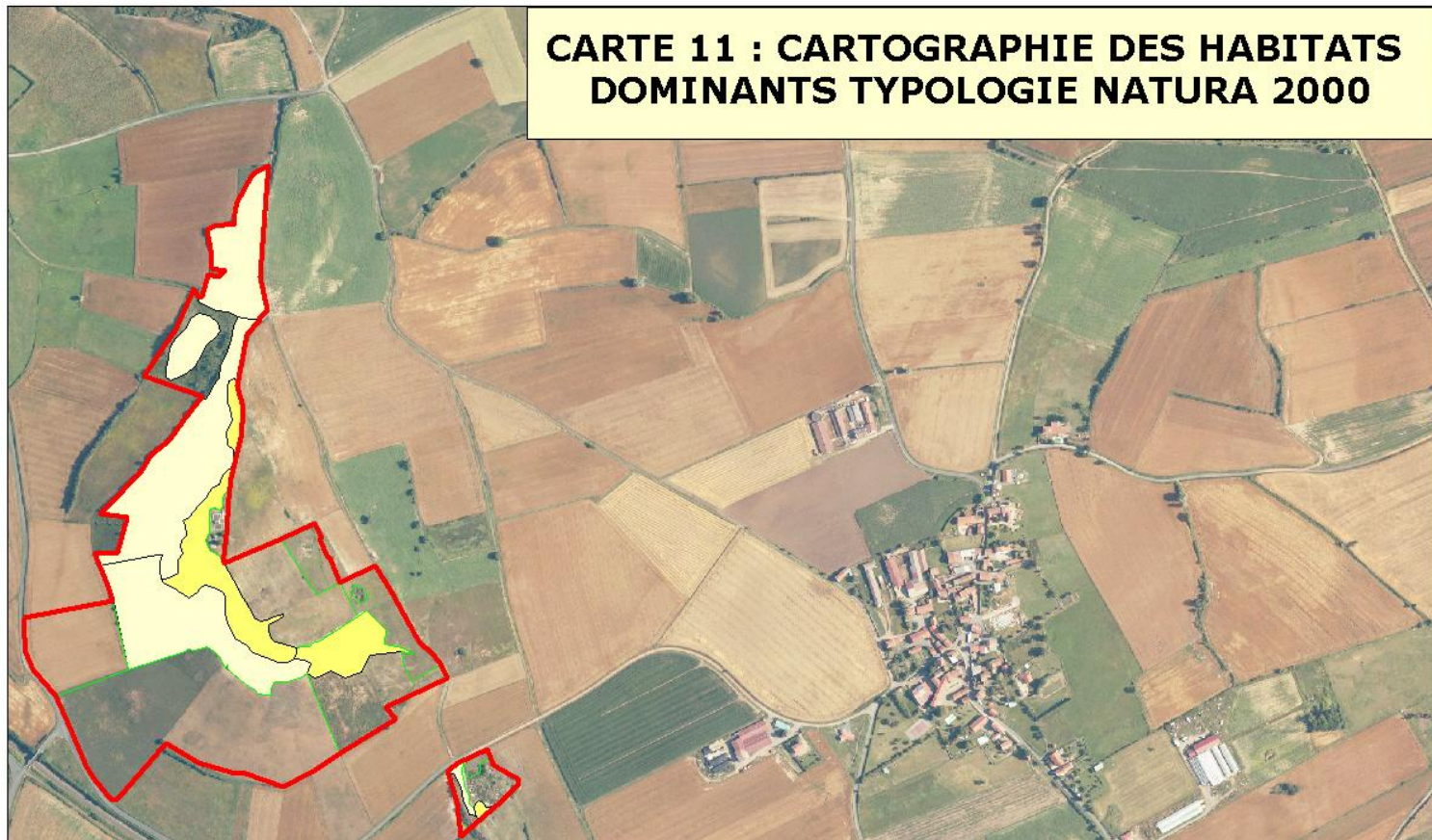
Tableau n°8-B. Habitats naturels de l'annexe I de la Directive 92/43 N2000 (voir carte 11 page 30)

Habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés dans le FSD (1)	Code européen Natura 2000 de l'habitat naturel	Surface couverte par l'habitat (ha) et % par rapport au site	Structure et fonctionnalité	Etat de conservation à l'issue de l'inventaire	Etat de conservation à l'échelle biogéographique (2)	Origine des données Structure ressources
Prés salés continentaux de bas niveau longuement inondés	1340-1	0,66 (0,8 %)	Caractérisés par une forte teneur en sodium sous la forme d'ions Na+ ; dominés par halophytes strictes, surface réduite par la présence d'un remblai et d'un bassin de lagunage et drainage par des fossés	Défavorable / Mauvais	Défavorable / Mauvais	CEPA Cahiers d'Habitat Natura 2000 Evaluation MNHN, 2008
Prairies saumâtres continentales	1340-3	1,23 (1,5 %)	Prairies subhalophiles de transition, dominées par les graminées, plus grande surface mais mêmes menaces que 1340-1	Défavorable / Mauvais	Défavorable / Mauvais	
Pelouses pionnières des dalles calcaires planitiaires et collinéennes	6110-1	0,06 (0,08 %)	Pelouses rases, écorchées et très peu recouvrantes, grande variabilité et faible typicité de l'habitat Très petites surfaces sur le site (a priori sous estimé car présence de petites dalles favorables mais disseminées)	Défavorable / Inadéquat	Défavorable / Inadéquat	
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-brometalia</i>) Sous type 2 – Pelouses calcicoles semi-sèches subatlantiques	6210-19	36,4 (44,2 %)	Pelouses rases, rarement mi-hautes dont l'architecture est marquée par les graminées (<i>Brome dressé</i>). Riches en espèces d'orchidées, quelques secteurs s'embroussaillent mais pâturage régulier des coteaux	Défavorable / Inadéquat	Défavorable / Mauvais	
Pelouses calcicoles xérophiiles subcontinentales du Massif central et des Pyrénées	6210-31	1,85 (2,2 %)	Pelouses rases, rarement mi-rases, xérophiiles, souvent écorchées et moyennement recouvrantes, souvent sur les hauts de pente. Menacées par l'érosion et la dégradation par les lapins	Défavorable / Mauvais	Défavorable / Mauvais	
Pelouses maigres de fauche de basse altitude	6510	1,8 (2,2 %)	Prairies hautes et riches en fleurs, deux parcelles concernées assez typiques avec quelques semis anciens de <i>Brome</i> , <i>Dactyle</i> et <i>Luzerne</i>	Défavorable / Inadéquat	Défavorable / Mauvais	
TOTAL		42 hectares (51%)				

(1) Nom d'après l'annexe I de la Directive 92/43 /

(2) Selon l'évaluation des habitats réalisés en 2007 sous la responsabilité du MNHN

CARTE 11 : CARTOGRAPHIE DES HABITATS DOMINANTS TYPOLOGIE NATURA 2000



Légende des habitats

- Prés salés continentaux de bas niveau longuement inondés (1340-1)
- Prairies saumâtres continentales (1340-3)
- Pelouses calcicoles semi-sèches subatlantiques (6210-19)
- Pelouses calcicoles xérophiles subcontinentales du Massif central (...)(6210-31)
- Pelouses maigres de fauche de basse altitude (6510)

Légende:

 **Périmètre du site Natura 2000**



0 100 m

Echelle : 1/10 000

Fond : © BD ORTHO IGN 2005

Réalisation : CEPA, avril 2010

Tableau n°9 Espèces végétales d'intérêt patrimonial (voir cartes 12 et 13, pages 33 et 34)

Espèces d'intérêt patrimonial	Nom commun	Quantification	Localisation	Qualification Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources	
<i>Adonis aestivalis</i> L.	Adonis d'été	1 station	La Garenne	Liste Rouge Nationale II Liste Rouge Régionale II	CBNMC	
<i>Adonis annua</i> L.	Adonis d'automne	2 stations	La Garenne	Liste Rouge Nationale II Liste Rouge Régionale II		
<i>Adonis flammea</i> Jacq.	Adonis couleur de feu	2 stations	La Garenne	Liste Rouge Nationale II Liste Rouge Régionale II		
<i>Bolboschoenus maritimus</i> (L.) Palla	Scirpe maritime	1 station	Pré salé de Beaumont	Liste Rouge Régionale I		
<i>Bupleurum rotundifolium</i> L.	Buplèvre à feuilles rondes	3 stations	La Garenne	Liste Rouge Nationale II Liste Rouge Régionale II		
<i>Carlina acanthifolia</i> All. subsp. <i>acanthifolia</i>	Carline à feuille d'acanthé	6 stations	Montlaison La Garenne	Protection régionale Liste Rouge Régionale II		
<i>Conringia orientalis</i> (L.) Dumort	Vélar d'orient	4 stations	Montlaison La Garenne	Liste Rouge Régionale I et II		
<i>Galium tricornutum</i> Dandy	Gaillet à trois cornes	2 stations	La Garenne	Liste Rouge Nationale II Liste Rouge Régionale I		CEPA
<i>Helianthemum salicifolium</i> (L.) Miller	Hélianthème à feuilles de saule	2 stations	La Garenne	Protection régionale Liste Rouge Régionale I		
<i>Juncus gerardii</i> Loisel	Jonc de Gérard	1 station	Pré salé de Beaumont	Protection régionale Liste Rouge Régionale I		
<i>Myagrum perfoliatum</i> L.	Myagrum perfolié	9 stations	Montlaison Pré salé de Beaumont La Garenne	Liste Rouge Régionale I		
<i>Onobrychis arenaria</i> (Kit.) DC.	Sainfoin des sables	2 stations	Pré salé de Beaumont Montlaison	Liste Rouge Régionale I		

<i>Ophrys araneola</i> Rchb	Ophrys petite araignée	3 stations	Montlaison	Protection régionale Liste Rouge Régionale I
<i>Ophrys aranifera</i> Huds	Ophrys araignée	3 stations	Montlaison	Protection régionale Liste Rouge Régionale I
<i>Ophrys scolopax</i> Cav.	Orphys bécasse	6 stations	Montlaison	Protection régionale Liste Rouge Régionale II
<i>Orchis militaris</i> L.	Orchis militaire	9 stations	Montlaison	Protection régionale Liste Rouge Régionale I
<i>Puccinellia distans</i> (Jacq.) Parl.	Pucinelle distante	3 stations	Pré salé de Beaumont	Liste Rouge Régionale II
<i>Spergularia media</i> (L.) C. Presl	Spergulaire marginée	4 stations	Pré salé de Beaumont	Protection régionale Liste Rouge Régionale I
<i>Trigonella monspeliaca</i> L.	Trigonelle de Montpellier	1 station	La Garenne	Protection régionale Liste Rouge Régionale I

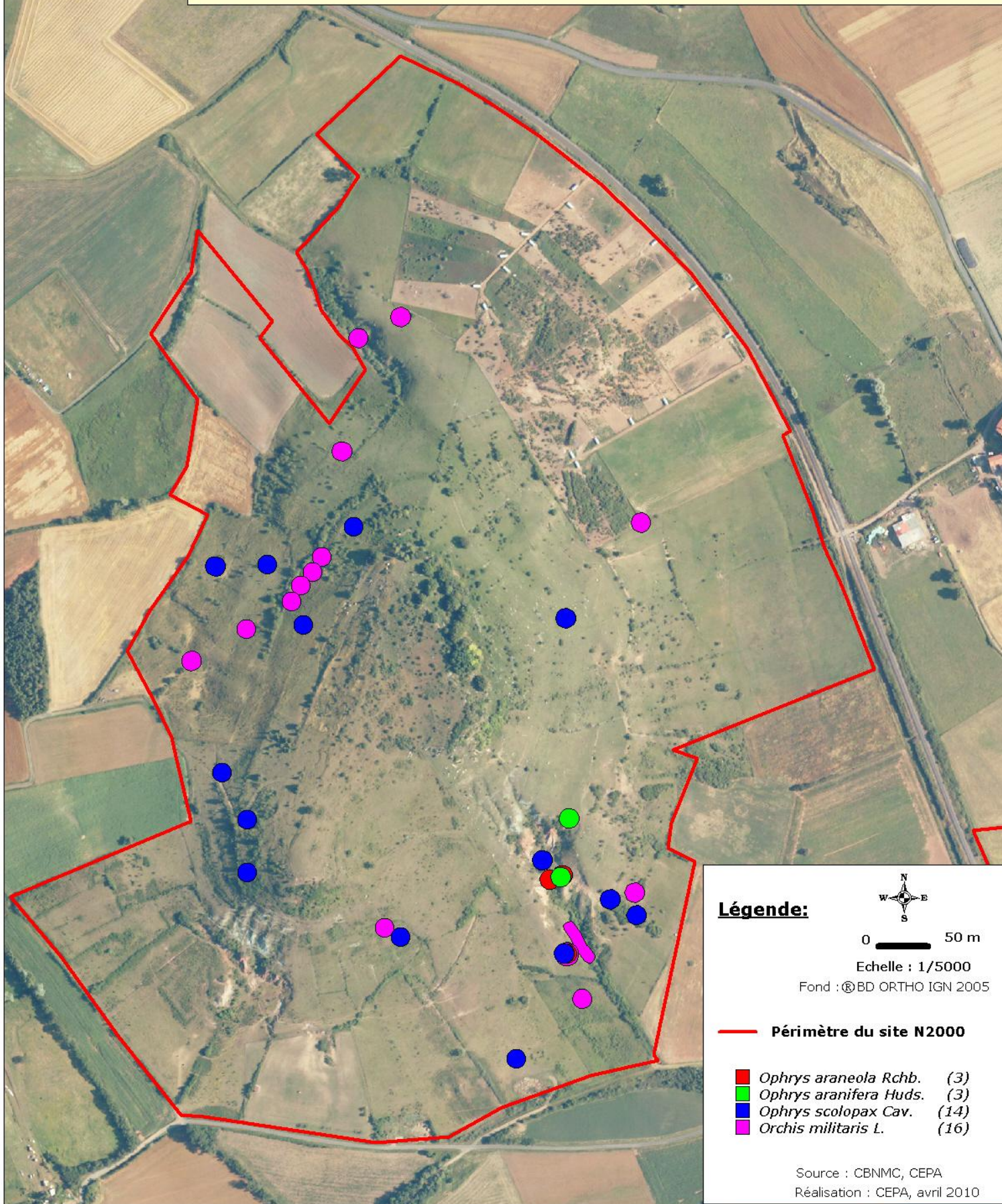
Synthèse des tableaux 8 et 9 :

Plus de 50 % de la surface du site est constituée d'habitats d'intérêt communautaire (quatre habitats génériques différents sont identifiés), avec la dominance des pelouses sèches du *Mesobromion*, riches en orchidées.

Les richesses naturelles du site tiennent également dans la présence du pré salé de Beaumont, dont la préservation est déjà encadrée par une convention de gestion par pâturage entre l'exploitant, la commune et le CEPA. Si aucune espèce végétale n'est inscrite à l'annexe II de la Directive Habitat, pas moins de 19 espèces présentes sont dites patrimoniales car elles possèdent un statut à l'échelle nationale ou régionale. Il s'agit d'espèces messicoles, de pelouses ou de pré salé. D'autres espèces présentes sont également considérées comme rares selon l'Atlas de la Flore d'Auvergne (Antonetti & al., 2006).

L'état de conservation des habitats est globalement moyen sur le site, néanmoins en meilleur état qu'à l'échelle biogéographique, où tous les habitats du site sont classés en état de conservation défavorable « inadéquat » à « défavorable mauvais » (évaluation MNHN, 2006/2007). Le site possède donc une responsabilité forte pour la préservation de ces habitats et de ces espèces patrimoniales.

CARTE 12 : LOCALISATION DE LA FLORE REMARQUABLE LES ORCHIDÉES DE LA BUTTE DE MONTLAISON



Direction régional
de l'Environnement
et de l'Aménagement
et du logement

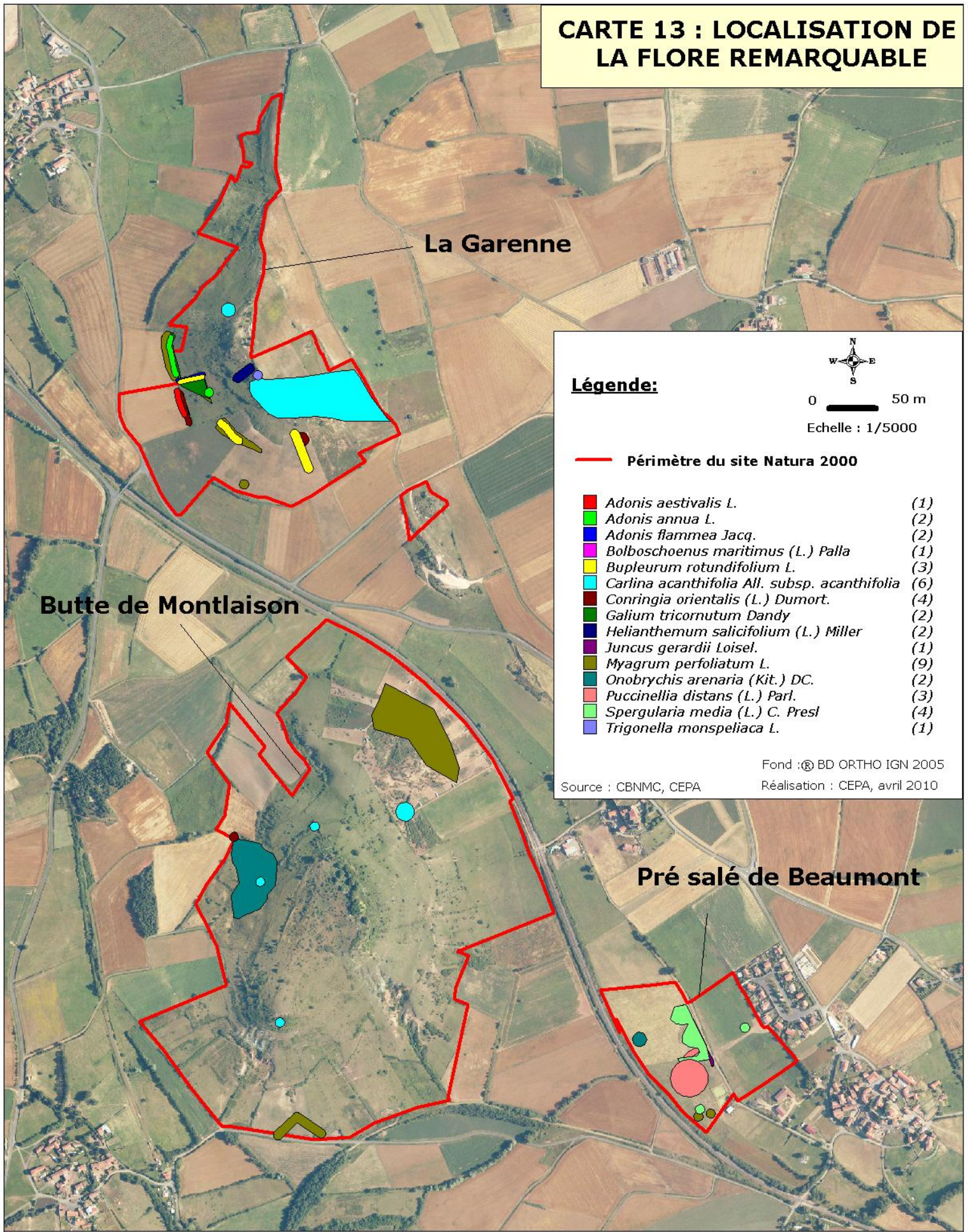


DOCUMENT D'OBJECTIFS SITE NATURA 2000 FR 830 1073 "COTEAUX DE MONTLAISON - LA GARENNE - PRES SALES DE BEAUMONT"



CONSERVATOIRE
DES ESPACES
ET PAYSAGES
D'Auvergne

CARTE 13 : LOCALISATION DE LA FLORE REMARQUABLE



La Garenne

Butte de Montlaison

Pré salé de Beaumont

Légende:



0 50 m

Echelle : 1/5000

— Périimètre du site Natura 2000

- *Adonis aestivalis* L. (1)
- *Adonis annua* L. (2)
- *Adonis flammea* Jacq. (2)
- *Bolboschoenus maritimus* (L.) Palla (1)
- *Bupleurum rotundifolium* L. (3)
- *Carlina acanthifolia* All. subsp. *acanthifolia* (6)
- *Conringia orientalis* (L.) Dumort. (4)
- *Galium tricornutum* Dandy (2)
- *Helianthemum salicifolium* (L.) Miller (2)
- *Juncus gerardii* Loisel. (1)
- *Myagrum perfoliatum* L. (9)
- *Onobrychis arenaria* (Kit.) DC. (2)
- *Puccinellia distans* (L.) Parl. (3)
- *Spergularia media* (L.) C. Presl (4)
- *Trigonella monspeliaca* L. (1)

Fond : © BD ORTHO IGN 2005

Source : CBNMC, CEPA

Réalisation : CEPA, avril 2010



DOCUMENT D'OBJECTIFS
SITE NATURA 2000 FR 830 1073
"COTEAUX DE MONTLAISON -
LA GARENNE - PRES SALES DE BEAUMONT"



Tableau n°10 – Liste des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire (annexe I de la Directive 2009/147/CE)

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées dans le FSD (1)	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population (<i>nombre d'individus</i>)	Habitat de l'espèce	Statut (2)			Etat de conservation à l'issu de l'inventaire	Origine des données Structure ressources
					LRR	LRN	PN		
<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette	A026	Non déterminé	Zone humides, prairies, champs	R		X	Inconnu	LPO Auvergne, ZNIEFF 2009
<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	A246	Non déterminé	Prairie, pelouse sèche, lande	S		X		
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	A072	Non déterminé	Culture, prairies, pelouses	S		X		
<i>Emberiza hortulana</i>	Bruant Ortolan	A379	Non déterminé	Coteaux exposés, friches	D		X		
<i>Circus pygargus</i>	Busard cendré	A084	Non déterminé	Culture, Prairie de fauche	V		X		
<i>Actitis hypoleucos</i>	Chevalier guignette	A168	Non déterminé	Rives de l'Allier, passage sur le site	R	R	X		
<i>Circaetus gallicus</i>	Circaète Jean-le-Blanc	A080	Non déterminé	Prairie, friche, pinède,	R		X		
<i>Caprimulgus europaeus</i>	Engoulevent d'Europe	A224	Non déterminé	Friches, landes			X		
<i>Falco subbuteo</i>	Faucon hobereau	A099	Non déterminé	Lisière forestière	R		X		
<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin	A103	Non déterminé	Migrateur	R	R	X		
<i>Bubo bubo</i>	Grand Duc d'Europe	A215	Non déterminé	Affleurements rocheux	R	R	X		
<i>Merops apiaster</i>	Guêpier d'Europe	A230	Non déterminé	Présence ? milieux ouverts	V		X		
<i>Riparia riparia</i>	Hirondelle de rivage	A249	Non déterminé	A priori de passage	R		X		
<i>Alcedo atthis</i>	Martin pêcheur d'Europe	A229	Non déterminé	Cours d'eau, de passage			X		
<i>Milvus migrans</i>	Milan Noir	A073	Non déterminé	Variable			X		

<i>Milvus milvus</i>	Milan royal	A074	Non déterminé	Prairie, Pinède	D		X		
<i>Charadrius dubius</i>	Petit Gravelot	A136	Non déterminé	A priori de passage	R				
<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	A338	Non déterminé	Haie, landes pelouses sèches			X		
<i>Lanius senator</i>	Pie-grièche à tête rousse	A341	Non déterminé	Haie, landes pelouses sèches	V		X		
<i>Lanius excubitor</i>	Pie-grièche grise	A340	Non déterminé	Milieus ouverts cultivés, haies	V		X		
<i>Picus canus</i>	Pic cendré	A234	Non déterminé	Haies, bois clairs	R		X		
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	A236	Non déterminé	Haies, bois clairs			X		
<i>Rallus aquaticus</i>	Râle d'eau	A118	Non déterminé	A priori de passage	V				
<i>Sterna hirundo</i>	Sterne Pierregarin	A193	Non déterminé	A priori de passage	R		X		
<i>Jynx torquilla</i>)	Torcol Fourmilier	A233	Non déterminé	Haies, lisières	D		X		
<i>Vanellus vanellus</i>	Vanneau huppé	A142	Non déterminé	Prairies grasses, cultures	V				

(1) en lien avec les grands milieux décrits dans le FSD

(2) S : sensible / D : déclin / V : vulnérable / R : rare

Synthèse :

Les espèces présentées dans ce tableau n'ont pas fait l'objet d'un inventaire actualisé mais sont issues d'une extraction de l'Atlas de la LPO (réalisé sur la période 2000 – 2006). Leur présence est donc potentielle sur le site, ce qui est plus particulièrement le cas des espèces patrimoniales inféodées aux « milieux secs », telles que l'Engoulevent d'Europe, les Pies grièches, le Busard cendré, le Bruant ortolan, le Torcol fourmilier ou encore le Circaète Jean-le-Blanc. Une actualisation de cet inventaire pourrait être envisagée dans le cadre de la mise en œuvre du document d'objectifs.

D'autres espèces, non inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux, sont également potentiellement présentes. Il s'agit de la Huppe fasciée, la Chouette chevêche, le Moineau soulcie ou encore le Gobemouche noir.

D'autres espèces sont potentiellement présentes, notamment les papillons et les reptiles, à rechercher sur le site.

PARTIE 2 - Objectifs de développement durable : enjeux / objectifs / actions

L'Union Européenne au travers de la directive « Habitats », entend développer une mobilisation territoriale concourant à préserver la biodiversité, grâce entre autre à la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvage. Pour ce faire, un réseau écologique de sites Natura 2000 est instauré, par ailleurs garant d'une prise en compte des exigences économiques, sociales et culturelles, à l'échelle régionale et locale.

1. ENJEUX ET OBJECTIFS

La préservation des habitats et des espèces que les sites Natura 2000 hébergent, constitue ainsi le principal objectif de développement durable. Néanmoins, cette préservation est corrélée au maintien des différentes activités humaines concourant à la conservation des habitats et des espèces que le site accueille.

Pour cela, deux niveaux d'objectifs sont définis ainsi que leur déclinaison en programme d'actions en lien avec les activités concernées. Les actions envisagées sont détaillées par fiche actions dans le paragraphe suivant.

Les objectifs de développement durable ont été déclinés selon trois niveaux de priorité donnés en fonction des enjeux identifiés au sein du patrimoine naturel du site dans la partie I du document d'objectifs :

*****Priorité forte**

****Priorité moyenne**

***Priorité faible**

Tableau n°11 Enjeux / Objectifs liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines

Objectifs de développement durable / priorité	Objectifs opérationnels	Activités humaines concernées	Outils envisagés	Actions envisagées	Habitats d'intérêts communautaires concernés
A. Conserver les habitats naturels à forte valeur patrimoniale	1. Maintenir ou développer des pratiques agricoles adaptées	Agriculture	MAET Charte Natura 2000	Maintenir ou développer une gestion agricole adaptée aux habitats et aux espèces (G1) Faire signer la charte Natura 2000 (A1)	1340 : prés salés continentaux 6110 : Pelouses pionnières des dalles calcaires 6210 : Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires 6510 : prairies à fourrage des plaines
	2. Contrôler la fermeture des milieux ouverts	Agriculture	MAET Charte Natura 2000 Contrat Natura 2000 (323B)	Maintenir ou développer une gestion agricole adaptée aux habitats et aux espèces (G1) Débroussailler les milieux en cours de fermeture (G2)	
	3. Maîtriser les projets d'aménagements	Aménagements et infrastructures	Charte Natura 2000 Animation Natura 2000 (étude d'incidence)	Participer à l'expertise des études d'incidences (A2) Faire signer la charte Natura 2000 (A1) Animer la mise en œuvre du Document d'objectifs (A3)	
	4. Lutter contre les espèces envahissantes	Toutes	Contrat Natura 2000 (323B)	Veiller et éliminer les espèces exotiques envahissantes (G3)	
	5. Garantir la pérennité des actions	Toutes	Animation Natura 2000	Favoriser la maîtrise foncière ou d'usage sur le site (A4)	
Priorité forte					
Priorité moyenne					
B. Restaurer les habitats naturels dégradés	1. Restaurer les pelouses sèches dégradées	Loisirs Agriculture	Contrat Natura 2000 (323B) Mesures hors Natura 2000 MAET	Supprimer le remblai dans le pré salé (G4) Réhabiliter l'ancien élevage de porcs (G5) Réhabiliter la décharge sauvage (G6)	1340 : prés salés continentaux 6210 : Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires
	2. Restaurer les zones salées dégradées				
Priorité forte					

Tableau n°12 Enjeux / Objectifs transversaux

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Activités humaines concernées	Outils mobilisés	Actions envisagées	Habitats d'intérêt communautaire concernés
C. Suivre l'évolution des habitats d'intérêt communautaire Priorité moyenne	1. Surveiller l'état écologique du site	Toutes	Animation du site Contrat Natura 2000 (323B)	Mettre en place des indicateurs de suivi (S1)	Tous
	2. Evaluer l'impact des actions réalisées	Toutes	Animation du site	Mettre en place des indicateurs de suivi (S1)	Tous
	3. Améliorer les connaissances du site et de sa périphérie	Toutes	Animation du site	Réaliser des inventaires complémentaires (S2) Faire un diagnostic du secteur de la Combe (S3)	Tous
	4. Faire une veille sur le foncier	Toutes	Animation du site	Favoriser la maîtrise foncière ou d'usage sur le site (A4)	Tous
D. Associer les acteurs du site Priorité forte	1. Mettre à disposition des usagers de l'information et de la connaissance	Toutes	Animation du site	Diffuser le Document d'objectifs (V1) Diffuser une lettre d'information (V2)	Tous
	2. Sensibiliser les usagers à la préservation du site	Toutes	Animation du site	Organiser des visites guidées et des conférences (V3)	Tous
E. Mettre en valeur le site auprès du public Priorité faible	1. Aménager un point d'accueil du public	Toutes	Animation du site	Réaliser des aménagements d'interprétation (V4)	Tous

Synthèse :

Les objectifs de préservation sont principalement centrés sur les habitats naturels à forte valeur patrimoniale (pelouses sèches et prés salés) puisqu'ils ont entraîné la classification du site en Natura 2000. Le but majeur étant de maintenir voire développer une activité agricole adaptée aux enjeux de préservation des pelouses sèches et du pré salé, et d'empêcher la fermeture des milieux ouverts. D'autre part, un secteur attenant au site au lieu dit la Combe, au Nord de la Garenne sur la commune de Bournoncle-Saint-Pierre, révèle des habitats de pelouses sèches riches en Orchidées et en papillons de jour. Il conviendrait de diagnostiquer ce secteur au titre de la Directive Habitat dans le but de l'intégrer au site Natura 2000 lors de la révision du Docob.

2. ACTIONS ENVISAGEES

Afin de permettre une meilleure visualisation des actions envisagées dans le cadre de la mise en œuvre de la démarche Natura 2000 sur le site, les fiches qui suivent en détaillent le contexte et le contenu.

Pour faciliter la lecture, la codification des actions est la suivante :

- G** : Gestion (restauration et entretien)
- S** : Suivis & études
- V** : Valorisation & Sensibilisation
- A** : Animation du Docob

Chacune des 17 actions définies fait l'objet d'une description dans les fiches actions des pages suivantes.

Un récapitulatif de l'ensemble des actions ainsi que leur coût estimé est présenté dans le paragraphe suivant.

G1 : Maintenir ou développer une gestion agricole adaptée aux habitats et aux espèces

PRIORITE

STRATEGIE

Contractualisation pour maintien de pratiques adaptées

Objectif de l'action : Maintenir ou développer des pratiques agricoles adaptées

Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités : Indicateurs S1

► **Descriptif de l'action :** Pâturage, fauche

► **Indicateurs d'évaluation de l'action :** Nombre et surface de MAET ou de contrats engagés. Nombre de chartes signées
Suivi de l'état écologique du site

► **Habitats/espèces visées :** Tous

▪ **Acteurs de la mise en œuvre :** Agriculteurs, Structure animatrice, organismes agricoles

▪ **Cadre politique :** PAC

▪ **Types de financements mobilisables :** MAET, contrats, Charte Natura 2000

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés : 7MAET sont à disposition des agriculteurs âgés de 18 à 55 ans (détail dans le paragraphe 4. Outils Natura 2000) 2010 & 2011 seront les années possibles de contractualisation au cours de la première phase de mise en œuvre.

Objectif de la MAET	Surface éligible	Montant de l'aide Maximum
« Maintien des prairies de fauche »	1,8 ha	182 €/ha/an
« Réduction de la fertilisation sur les pelouses et /ou les prés salés »	69 ha	212 €/ha/an
« Réduction de la fertilisation et retard de pâturage sur les pelouses et /ou les prés salés »	69 ha	306 €/ha/an
« Absence de fertilisation sur les pelouses et/ou les prés salés »	69 ha	228 €/ha/an
« Absence de fertilisation et retard de pâturage sur les pelouses et/ou les prés salés »	69 ha	322 €/ha/an
« Absence de fertilisation et gestion extensive sur les pelouses et/ou les prés salés »	69 ha	355 €/ha/an
« Diagnostic d'exploitation »	/	96 €/an

Dans le cas des parcelles non déclarées à la PAC, des contrats Natura 2000 pourraient être proposés aux propriétaires. La signature de la charte Natura 2000 est également un outil de maintien des pratiques agricoles adaptées.

Territoire concerné : Ilôts déclarés PAC

Surface d'application : 71 ha

Budget prévisionnel global : estimation haute de contractualisation à hauteur de 11 000 €/an

Opérations associées : Faire signer la Charte Natura 2000 (A1), Animer la mise en œuvre du Document d'objectifs (A3)

G2 : Débroussailler les milieux en cours de fermeture

PRIORITE

STRATEGIE

Contractualisation pour travaux de restauration et d'entretien

Objectif de l'action : Contrôler la fermeture des milieux ouverts

Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités :
Indicateurs S1

➤ **Descriptif de l'action :** Restaurer puis entretenir les habitats

➤ **Indicateurs d'évaluation de l'action :** Nombre et surface de contrats engagés

➤ **Habitats/espèces visées :** Pelouses sèches

▪ **Acteurs de la mise en œuvre :** Propriétaires, gestionnaires, structure animatrice,

▪ **Cadre politique :** Natura 2000

▪ **Types de financements mobilisables :** Contrat N 2000

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés : Selon les contextes, des modes d'entretien différenciés pourront être envisagés, après restauration :

- Identifier les zonages concernés et propriétaires et/ou gestionnaires
- Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage (A32301P)
- Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie (A32303P)
- Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique (A32303R)
- Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger (A32305R)

Le débroussaillage et l'entretien de secteurs de pelouses en cours d'embroussaillage propices aux incendies peut participer à minimiser ce risque, facteur de destruction d'habitats et d'espèces.

Territoire concerné : Périmètre Natura 2000

Surface d'application : environ 12 ha

Budget prévisionnel global : Estimation à 40 000 € pour la restauration et les équipements pastoraux
Estimation à 16 000 € pour l'entretien par pâturage ou mécanique

Opérations associées : G1 : Maintenir ou développer des pratiques agricoles adaptées aux habitats et aux espèces, S1 : Mettre en place des indicateurs de suivi

G3 : Veiller et éliminer les espèces exotiques envahissantes

PRIORITE

STRATEGIE

Contractualisation pour travaux de restauration et d'entretien

Objectif de l'action : Lutter contre les espèces envahissantes

Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités :
Indicateurs S1

➤ **Descriptif de l'action :** Eliminer les espèces envahissantes lorsqu'elles sont présentes

➤ **Indicateurs d'évaluation de l'action :** nombre et surface d'espèces concernées

➤ **Habitats/espèces visées :** Tous

▪ **Acteurs de la mise en œuvre :** propriétaires, gestionnaires, structure animatrice

▪ **Cadre politique :** Natura 2000

▪ **Types de financements mobilisables :** contrat Natura 2000

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés :

- Identification des taxons, des zonages et des gestionnaires concernés au cours de l'animation Natura 2000
- Echange avec le GRAPEE pour identifier les techniques les plus appropriées
- Accompagnement au montage d'un projet fédéré dans le périmètre du site et dans les zones d'influence
- Elimination ou limitation d'espèces indésirables sur les zones où elles sont actuellement absentes via un contrat Natura 2000 non productif. (A32320P et R)

Territoire concerné : périmètre Natura 2000

Surface d'application : 84 hectares

Budget prévisionnel global : 4000 €/an soit 20 000 € pour 5 ans

Opérations associées : S1 : Mettre en place des indicateurs de suivi, A3 : Animer la mise en œuvre du Document d'objectifs

G4 : Supprimer le remblai dans le pré salé

PRIORITE

STRATEGIE

Contractualisation pour travaux de restauration et d'entretien

Objectif de l'action : Restaurer les zones salées dégradées

Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités :
Indicateurs S1

➤ **Descriptif de l'action :** Enlèvement du remblai et recyclage des déchets

➤ **Indicateurs d'évaluation de l'action :** Volume de remblai enlevé

➤ **Habitats/espèces visées :** Prés salés

▪ **Acteurs de la mise en œuvre :** Mairie de Beaumont, CEPA, structure animatrice, Syndicat Intercommunal de Tri et de Collecte des Ordures ménagères (SITCOM Issoire-Brioude)

▪ **Cadre politique :** Natura 2000

▪ **Types de financements mobilisables :** commune de Beaumont, FEADER, contrat Natura 2000, autres collectivités...

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés : Après déclaration préalable auprès de la DDT de Haute-Loire par la commune de Beaumont les travaux devront être menés selon les prérogatives du cahier des charges fourni en annexe V (notice explicative annexée à la déclaration de travaux)

Les travaux seront encadrés par l'animateur du site Natura 2000

Le prestataire technique pour cette action pourrait être le SITCOM Issoire-Brioude

Dans le cas où ces travaux ne pourraient pas être menés directement par la commune de Beaumont, un contrat Natura 2000 pourrait être signé : contrat A32307 P : Décapage et étrépage sur de petites placettes en milieux humides

Territoire concerné : parcelle ZL 93

Surface d'application : 450 m² pour un volume de 250 m³

Budget prévisionnel global : 2000 € (cout d'intervention du SITCOM) à 8000 € si intervention dans le cadre d'un contrat Natura 2000

Opérations associées : S1 : Mettre en place des indicateurs de suivi

G5 : Réhabiliter l'ancien élevage de porcs

PRIORITE

STRATEGIE

Contractualisation pour travaux de restauration et d'entretien

Objectif de l'action : Restaurer les pelouses sèches dégradées

Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités :
Indicateurs S1

➤ **Descriptif de l'action :** Débroussaillage et entretien des parcelles concernées

➤ **Indicateurs d'évaluation de l'action :** Nombre et surface de contrat engagé

➤ **Habitats/espèces visées :** Pelouses sèches

▪ **Acteurs de la mise en œuvre :** Propriétaires, gestionnaires (agriculteur), structure animatrice.

▪ **Cadre politique :** Natura 2000

▪ **Types de financements mobilisables :** contrats Natura 2000

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés : Selon les contextes, des modes d'entretien différenciés pourront être envisagés, après restauration :

- Identifier les zonages concernés et propriétaires et/ou gestionnaires
- Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage (A32301P)
- Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie (A32303P)
- Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique (A32303R)
- Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger (A32305R)

A l'heure actuelle, le secteur concerné est fortement embroussaillé et la flore est banalisée (espèces rudérales suite à pâturage et piétinement par les cochons). En fonction de l'efficacité du chantier de débroussaillage, un autre contrat d'entretien pourrait s'avérer nécessaire en plus de l'entretien par pâturage.

Territoire concerné : ancien élevage de porcs (parcelle ZD1)

Surface d'application : 7 hectares

Budget prévisionnel global : Estimation à 25 000 € restauration et équipements pastoraux
Estimation à 8000 € d'entretien par pâturage ou mécanique

Opérations associées : S1 : Mettre en place des indicateurs de suivi

G6 : Réhabiliter la décharge sauvage

PRIORITE

STRATEGIE

Contractualisation pour travaux de restauration et d'entretien

Objectif de l'action : Restaurer les pelouses sèches dégradées

Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités :
Indicateurs SE1

➤ **Descriptif de l'action :** Enlèvement et recyclage des déchets

➤ **Indicateurs d'évaluation de l'action :** Volume de déchets enlevé

➤ **Habitats/espèces visées :** Pelouses sèches

▪ **Acteurs de la mise en œuvre :** propriétaire, structure animatrice, mairie de Beaumont...

▪ **Cadre politique :** Natura 2000

▪ **Types de financements mobilisables :** commune de Beaumont, collectivités (Communauté de communes, Conseil Général), contrat Natura 2000

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés : Les travaux de réhabilitation de cette ancienne décharge aujourd'hui plus ou moins encore utilisée (dépôt de déchets verts notamment) devront prendre en compte plusieurs éléments en amont :

- Contact avec le propriétaire et recherche de l'historique de la décharge, la parcelle étant à l'heure actuelle en vente
- Etude de faisabilité des travaux avec recherche de financement hors Natura 2000 (dans le cas où le propriétaire a une obligation légale de réhabilitation de la décharge : dans ce cas, déclaration préalable auprès de la DDT de Haute-Loire avant les travaux qui devront être menés selon les prérogatives d'un cahier des charges basé sur l'étude de faisabilité).
- Si pas d'obligation légale de réhabilitation de la décharge pour le propriétaire, possibilité de signer un contrat Natura 2000 : contrat A32327 P : Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats. Dans ce cas, il est obligatoire de réaliser un diagnostic préalable mettant en évidence la présence ou le potentiel de présence (argumenté) d'habitats et/ou d'espèces d'intérêt communautaire.

Les travaux seront encadrés dans tous les cas par l'animateur du site Natura 2000.

Territoire concerné : parcelle ZE 31

Surface d'application : 500 m² pour un volume de 600 m³

Budget prévisionnel global : 15 000 € (location d'une pelle et tri en centre agréé)

Opérations associées : S1 : Mettre en place des indicateurs de suivi

S1 : Mettre en place des indicateurs de suivi

PRIORITE

★★

STRATEGIE

Evaluation des actions

Objectif de l'action : Surveiller l'état écologique du site et l'impact des actions

Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités : Tous indicateurs S1

➤ **Descriptif de l'action :** Mesurer une série d'indicateurs

➤ **Indicateurs d'évaluation de l'action :** Taux de remplissage des indicateurs

➤ **Habitats/espèces visées :** Tous

▪ **Acteurs de la mise en œuvre :** Structure animatrice, bureau études, associations naturalistes

▪ **Cadre politique :** Natura 2000

▪ **Types de financements mobilisables :** Crédits d'animation N2000

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés :

- Renseignement progressif des indicateurs définis :

Année n = renseignement des indicateurs généraux

Année n+1 = renseignement progressif des indicateurs d'état écologique.

- La liste des indicateurs proposés figure dans le tableau de bord de suivi.

Territoire concerné : Ensemble du périmètre Natura 2000

Surface d'application : 84 ha

Budget prévisionnel global : estimation à 1500 €/an, soit 9000 € pour 6 ans.

Opérations associées : Toutes

S2 : Réaliser des inventaires complémentaires

PRIORITE

★★

STRATEGIE

Evaluation

Objectif de l'action : Améliorer les connaissances du site

Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités : Tous indicateurs S1

➤ **Descriptif de l'action :** Poursuivre les inventaires d'espèces, incomplets à l'heure actuelle

➤ **Indicateurs d'évaluation de l'action :** Nombre d'inventaires réalisés

➤ **Habitats/espèces visées :** Tous

▪ **Acteurs de la mise en œuvre :** Structure animatrice, bureau études, associations naturalistes, experts scientifiques

▪ **Cadre politique :** Natura 2000

▪ **Types de financements mobilisables :** Crédits d'animation N2000

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés : Compte tenu du manque de connaissance de certaines espèces, il est proposé :

Pour les espèces de la Directive inféodées aux habitats 6110 – 6210 – 6510, il s'agira de mener des études complémentaires visant à :

1. Inventorier de manière exhaustive les papillons avec recherche des espèces de l'annexe II et IV (Laineuse du Prunellier, Damier de la Succise, Azuré du serpolet)
2. Inventorier les reptiles de l'annexe IV (Coronelle lisse, Couleuvres verte et jaune, Lézard vert)
3. Inventorier de manière exhaustive les oiseaux du site (annexe I de la Directive Oiseaux)

Pour l'habitat 1340, il s'agira de mener des études complémentaires visant à :

1. Confirmer la présence des espèces halophiles non revues lors de la rédaction du Docob (*Bupleurum tenuifolium*, *Trifolium maritimum*)
2. Inventorier les invertébrés inféodés aux prés salés (Orthoptères, Coléoptères...)

Territoire concerné : Ensemble du périmètre Natura 2000

Surface d'application : supérieure à 60 ha

Budget prévisionnel global : estimation à 4000 €/an, soit 24 000 € pour 6 ans.

Opérations associées : Toutes

S3 : Faire un diagnostic du secteur de la Combe

PRIORITE

★★

STRATEGIE

Evaluation

Objectif de l'action : Améliorer la connaissance de la périphérie du site

Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités :
Tous indicateurs S1

➤ **Descriptif de l'action :** Rechercher les habitats et les espèces de la Directive et définir les enjeux et les objectifs de gestion

➤ **Indicateurs d'évaluation de l'action :** Nombre et surfaces d'habitats et d'espèces trouvés

➤ **Habitats/espèces visées :** Tous

▪ **Acteurs de la mise en œuvre :** Structure animatrice, bureau études, associations naturalistes, experts scientifiques

▪ **Cadre politique :** Natura 2000

▪ **Types de financements mobilisables :** Crédits d'animation N2000

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés : une prospection aux alentours du site est préconisée, notamment aux abords de la ZNIEFF « Sablières de Laroche » sur le secteur de la Combe (commune de Bournoncle-Saint-Pierre). Il s'agit également d'un coteau sec, dont les caractéristiques physiques sont très proches du reste du site Natura 2000. Des observations naturalistes indiquent un intérêt certain à ce secteur pour les habitats de pelouses sèches riches en Orchidées ainsi que pour les Papillons. D'autres part, l'ancienne carrière, aujourd'hui en eau, abrite le Sonneur à ventre jaune (annexe II de la Directive habitats) et le Pélodyte ponctué.

Pour les habitats remarquables et espèces d'intérêt communautaire présentes ou potentiellement présentes dans ce secteur, il s'agira de réaliser des prospections pour :

- Recherche d'espèces de la Directive (couplée à l'action S2)
- Recherche d'habitats de la Directive
- Cartographier les habitats présents et leur état de conservation
- En fonction du diagnostic écologique, les enjeux et les grands objectifs de développement durable pourront être définis
- Ce travail en fonction des résultats permettra d'évaluer la nécessité d'extension du périmètre

Territoire concerné : Secteur de la Combe, ZNIEFF « Sablières de Laroche »

Surface d'application : supérieure à 20 ha

Budget prévisionnel global : estimation à 8000 €

Opérations associées : S1 : mettre en place des indicateurs de suivi

V1 : Diffuser le Document d'Objectifs

PRIORITE

STRATEGIE

Communication/Valorisation

Objectif de l'action : Mettre à disposition des usagers de l'information et de la connaissance

Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités : Tous indicateurs S1

➤ **Descriptif de l'action :** Diffuser largement le Docob

➤ **Indicateurs d'évaluation de l'action :** Nombre d'exemplaires diffusés

➤ **Habitats/espèces visées :** Tous

▪ **Acteurs de la mise en œuvre :** Structure porteuse, Etat, structure animatrice

▪ **Cadre politique :** Natura 2000

▪ **Types de financements mobilisables :** Crédits d'animation N2000

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés : afin d'inciter à une bonne prise en compte de la démarche Natura 2000 sur Les coteaux du Montlaison, La Garenne et les prés salés de Beaumont, une diffusion officielle par la structure porteuse semble indispensable :

- Reproduction du Document d'objectifs en 5 exemplaires pour les communes, les services de l'Etat et la structure animatrice et reproduction de 10 CD-Rom pour les membres du COPIL et les responsables et techniciens en charge de dossiers ou projets en lien avec le site Natura 2000 ainsi qu'aux propriétaires et exploitants agricoles intéressés.
- Diffusion des exemplaires par la structure porteuse ou la structure animatrice du site Natura 2000

Territoire concerné : Ensemble du périmètre Natura 2000

Surface d'application : 84 ha

Budget prévisionnel global : 500 €

Opérations associées : Animer la mise en œuvre du Document d'objectifs (A3)

V2 : Diffuser une lettre d'information

PRIORITE

STRATEGIE

Communication/Valorisation

Objectif de l'action : Mettre à disposition des usagers de l'information et de la connaissance

Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités : Tous indicateurs S1

➤ **Descriptif de l'action :** Transmettre l'actualité du site au travers d'un document

➤ **Indicateurs d'évaluation de l'action :** Nombre de lettre réalisées et diffusées

➤ **Habitats/espèces visées :** Tous

▪ **Acteurs de la mise en œuvre :** Etat, structure animatrice, structure porteuse

▪ **Cadre politique :** Natura 2000

▪ **Types de financements mobilisables :** Crédits d'animation N2000

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés : Afin de diffuser régulièrement de l'information auprès des habitants, et d'en recueillir (apparition d'espèces envahissantes par exemple), une lettre d'information bisannuelle annexée aux bulletins municipaux des communes de Beaumont et Bournoncle-Saint-Pierre peut être le moyen le plus simple de toucher le plus largement possible les habitants :

- Rédaction, illustration et conception graphique (A4 recto/verso couleur)
- Impression du document
- Diffusion du document si possible avec les bulletins municipaux ou intégration directe dans le bulletin municipal

Territoire concerné : Périmètre Natura 2000

Surface d'application : Communes concernées

Budget prévisionnel global : 1600 €/lettre tous les 2 ans, soit 4800 € pour 6 ans

Opérations associées : Animer la mise en œuvre du Document d'objectifs (A3), Organiser des visites guidées et des conférences (V3)

V3 : Organiser des visites guidées et des conférences

PRIORITE

STRATEGIE

Communication/Valorisation

Objectif de l'action : Sensibiliser les usagers à la préservation du site

Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités : Tous indicateurs S1

➤ **Descriptif de l'action :** Favoriser les échanges avec les habitants

➤ **Indicateurs d'évaluation de l'action :** Nombre de visites ou de conférences, participants aux animations

➤ **Habitats/espèces visées :** Tous

▪ **Acteurs de la mise en œuvre :** Etat, structure animatrice, animateur pédagogique

▪ **Cadre politique :** Natura 2000

▪ **Types de financements mobilisables :** Crédits d'animation N2000

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés : Afin d'associer la population à la démarche et notamment sensibiliser les habitants au patrimoine naturel du site (coteaux secs à orchidées, prés salés), aux actions mises en place et à la responsabilité de chacun, cette démarche selon la période et l'heure d'organisation pourra se faire sur le terrain ou en salle. Cet échange permettra de discuter des points d'actualité et de répondre aux interrogations des habitants.

- Visite guidée dans le site Natura 2000 pour découvrir les habitats et les espèces mais également des opérations de gestion
- Organisation d'une journée de débroussaillage ou de nettoyage avec les habitants dans le cadre d'un chantier d'automne par exemple (chantiers organisés par la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels) pour qu'ils s'approprient la richesse de leur patrimoine naturel et les sensibiliser à l'importance du maintien de l'activité agricole dans la gestion des pelouses sèches et des prairies de fauche.
- Organisation en salle d'un diaporama et échanges avec les participants
- Eventuellement, organisation d'animations scolaires en écoles primaires, centres de loisirs...

Territoire concerné : Périmètre Natura 2000

Surface d'application : 84 hectares

Budget prévisionnel global : 1500 € tous les 2 ans soit 4500 € pour 6 ans (alternance avec l'action V2)

Opérations associées : Animer la mise en oeuvre du Document d'objectifs (A3), Diffuser une lettre d'information (V2)

V4 : Réaliser un équipement d'interprétation

PRIORITE

★

STRATEGIE

Communication/Valorisation

Objectif de l'action : Aménager un point d'accueil du public

Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités : Tous indicateurs S1

➤ **Descriptif de l'action :** Support d'information sur le site Natura 2000

➤ **Indicateurs d'évaluation de l'action :** Réalisation et fréquentation

➤ **Habitats/espèces visées :** Tous

▪ **Acteurs de la mise en œuvre :** Etat, structure porteuse, collectivités, animateur Natura 2000

▪ **Cadre politique :** Natura 2000

▪ **Types de financements mobilisables :** Crédits d'animation N2000, autres financements à mobiliser (collectivités, programme LEADER, fondations...)

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés : Des sentiers traversant le site sont déjà présents. Un ou plusieurs panneaux explicatifs peuvent être mis en place. Leur objectifs seraient de faire découvrir la richesse du site et de sensibiliser les randonneurs à la nécessité de rester sur les sentiers. La gestion du site étant largement réalisée par les agriculteurs.

Les sentiers de randonnées existants ne passent pas par le pré salé. Le passage sur le pré salé est possible par un chemin communal. Un panneau peut être envisagé pour valoriser ce patrimoine et inciter à passer devant le pré salé à partir du bourg ou à partir des chemins existants.

Territoire concerné : Périmètre Natura 2000

Surface d'application : Communes concernées

Budget prévisionnel global : en fonction du nombre de panneaux installés, estimation à 10 000 € en hypothèse haute

Opérations associées : Animer la mise en oeuvre du Document d'objectifs (A3), Diffuser une lettre d'information (V2), Organiser des visites guidées et des conférences (V3)

A1 : Faire signer la charte Natura 2000

PRIORITE

STRATEGIE

Contractualisation pour non dégradation

Objectif de l'action : Maintenir ou développer des pratiques agricoles adaptées, maîtriser les projets d'aménagement

Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités : Tous indicateurs S1

➤ **Descriptif de l'action :** Faire signer la Charte Natura 2000

➤ **Indicateurs d'évaluation de l'action :** Nombre de Chartes signées

➤ **Habitats/espèces visées :** Tous

▪ **Acteurs de la mise en œuvre :** Structure animatrice, propriétaires

▪ **Cadre politique :** Natura 2000

▪ **Types de financements mobilisables :** Exonération partielle Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB)

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés :

- Informer tous les propriétaires de parcelles dans le site Natura 2000 de l'existence de la Charte (détail en annexe).
- Accompagner les propriétaires pour les formalités administratives liées à leur adhésion (demande de matrice cadastrale, pré-remplissage des formulaires...).

Territoire concerné : Ensemble du périmètre Natura 2000

Surface d'application : 84 ha

Budget prévisionnel global : Inclus dans l'animation de la mise en œuvre du Docob (A3)

Opérations associées : Animer la mise en œuvre du Document d'objectifs (A3)

A2 : Participer à l'expertise des études d'incidence

PRIORITE

★★★

STRATEGIE

Evaluation

Objectif de l'action : Maîtriser les projets d'aménagements

Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités :
Tous indicateurs S1

➤ **Descriptif de l'action :** Donner un avis d'expert sur les études d'incidence

➤ **Indicateurs d'évaluation de l'action :** Nombre d'études d'incidence visées

➤ **Habitats/espèces visées :** Tous

▪ **Acteurs de la mise en œuvre :** Structure animatrice, porteur de projet soumis à étude d'incidence

▪ **Cadre politique :** Natura 2000

▪ **Types de financements mobilisables :** Crédits d'animation N2000

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés : ▪ Etre à la disposition des services de l'état en charge du suivi des études d'incidences

▪ Conseiller le syndicat intercommunal de l'alimentation en eau potable du Cézallier par rapport au projet de réfection des canalisations d'eau potable : confirmation par les services de l'Etat de la nécessité ou non d'une étude d'incidence (possibilité à confirmer de cofinancement via un contrat Natura 2000 : A32325P – Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires)

▪ Donner une analyse d'expert sur les études réalisées relatives au site Natura 2000 sur sollicitation des services de l'Etat

▪ Fournir aux maîtres d'ouvrage des aménagements et travaux les connaissances relatives aux espèces et aux habitats relevant de la Directive habitats

Territoire concerné : Ensemble du périmètre Natura 2000 et zones d'influence

Surface d'application : Supérieure à 84 ha

Budget prévisionnel global : inclus dans l'animation de la mise en œuvre du Docob (A3), à raison en moyenne de 2 jours/an soit 900 €/an et 5400 € sur 6 ans

Opérations associées : Animer la mise en œuvre du Document d'objectifs (A3)

A3 : Animer la mise en oeuvre du Document d'Objectifs

PRIORITE

STRATEGIE

Mise en oeuvre du projet

Objectif de l'action : Veiller au bon déroulement de la mise en oeuvre

Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités : Tous indicateurs S1

➤ **Descriptif de l'action :** Suivi et gestion du projet

➤ **Indicateurs d'évaluation de l'action :** Niveau de satisfaction du COPIL

➤ **Habitats/espèces visées :** Tous

▪ **Acteurs de la mise en oeuvre :** Services Etat, Structure porteuse, Structure animatrice

▪ **Cadre politique :** Natura 2000

▪ **Types de financements mobilisables :** Crédits d'animation N2000

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

- Moyens proposés :**
- Gestion technique et financière de la programmation annuelle pour le compte de la Structure porteuse en lien avec l'Etat
 - Suivi des procédures administratives et des outils liés à la démarche Natura 2000 au niveau départemental, régional et national (participation au séminaire régional annuel des opérateurs, formation, MAET, Contrats, révision périmètre...)
 - Information du COPIL et accompagnement de la structure porteuse pour sa mobilisation (diaporama, comptes rendus, ...)
 - Veille écologique sur les projets d'aménagements (suivi des procédures d'urbanisme, information des porteurs de projets sur le site ou dans sa zone d'influence, suivi de la mise aux normes d'ouvrage, avis d'expert sur les études d'incidence...)
 - Accompagnement au montage de contrats Natura 2000 (contrats forestiers, contrats non productifs...) et à la signature de la Charte Natura 2000
 - Conseil auprès des usagers locaux (collectivités, propriétaires, maîtres d'oeuvre, agriculteurs, forestiers, chasseurs, pêcheurs...)
 - Veille foncière au sein du site Natura 2000 (remembrement, échanges, vente de terrain à haute valeur patrimoniale...)

Territoire concerné : Périmètre Natura 2000 et zone d'influence

Surface d'application : Supérieure à 84 ha

Budget prévisionnel global : 7 000 € / an soit 42 000 € pour 6 ans.

Opérations associées : Faire signer la charte Natura 2000 (A1), Participer à l'expertise des études d'incidence (A2)...

A4 : Favoriser la maîtrise foncière ou d'usage sur le site

PRIORITE

★★

STRATEGIE

Contractualisation pour travaux de restauration et d'entretien

Objectif de l'action : Faire une veille sur le foncier et garantir la pérennité des actions

Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités :
Tous indicateurs S1

➤ **Descriptif de l'action :** Acquérir des parcelles, conventions de gestion

▪ **Acteurs de la mise en œuvre :** gestionnaires, communes, structure animatrice

➤ **Indicateurs d'évaluation de l'action :** Surface acquise, nombre de convention signées...

▪ **Cadre politique :** Natura 2000

➤ **Habitats/espèces visées :** Tous

▪ **Types de financements mobilisables :** Crédits d'animation N2000 / fondations...

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés : Deux types de maîtrise de parcelles sont possibles :

▪ Acquisition (habitats remarquables) : par exemple acquisition de la parcelle concernée par la décharge sauvage à restaurer au profit des habitats de pelouse pour lesquels le site a été désigné.

▪ Convention de gestion/bail (accords d'intervention sur le domaine privé ou public avec une garantie de continuité de l'action dans le temps) : pour mémoire, il existe déjà un accord de gestion sur le pré salé de Beaumont entre le CEPA, la commune de Beaumont et l'agriculteur exploitant du site.

▪ Possibilité éventuelle de donation (aux communes ou au CEPA)

L'acquisition de parcelles n'est pas financée par des contrats Natura 2000. Seule l'animation foncière est prise en compte par les crédits d'animation. Les acquisitions éventuelle devront faire appel à d'autres sources de financement.

Territoire concerné : Périmètre Natura 2000

Surface d'application : environ 2 hectares maximum

Budget prévisionnel global : Estimation à 10 000 € en fonction des opportunités

Opérations associées : Animer la mise en œuvre du Document d'objectifs (A3), Réhabiliter la décharge sauvage (G6)

3. LE BUDGET ESTIMATIF

Le budget estimatif global est évalué à partir de 2011, l'animation du Document d'objectifs ne devant démarrer qu'en 2011. Le montant global estimé sur 6 années de mise en œuvre s'élève à 304 800 €. Ce budget demeure estimatif et sera décliné selon les moyens budgétaires annuels mobilisables. Le montant des MAEt reste également très aléatoire en fonction du taux de contractualisation non estimable pour le moment.

Tableau n°13 Budget estimatif et programmation prévisionnelle des actions du Docob

	2011				2012				2013				2014				2015				2016				TOTAL
	financements				financements				financements				financements				financements				financements				
	Contrat	Etat	Collec.	Autres	Contrat	Etat	Collec.	Autres	Contrat	Etat	Collec.	Autres	Contrat	Etat	Collec.	Autres	Contrat	Etat	Collec.	Autres	Contrat	Etat	Collec.	Autres	
GESTION (restauration et entretien)	11 000 €		2 000 €		80 000 €				21 000 €			15 000 €	21 000 €				21 000 €				21 000 €				192 000 €
G1 : Maintenir une gestion agricole adaptée aux habitats et aux espèces	11 000 €				11 000 €				11 000 €				11 000 €				11 000 €				11 000 €				66 000 €
G2 : Débroussailler les milieux en cours de fermeture					40 000 €				4 000 €				4 000 €				4 000 €				4 000 €				56 000 €
G3 : Eliminer les espèces exotiques envahissantes					4 000 €				4 000 €				4 000 €				4 000 €				4 000 €				20 000 €
G4 : Supprimer le remblai dans le pré salé			2 000 €																						2 000 €
G5 : Réhabiliter l'ancien élevage de porcs					25 000 €				2 000 €				2 000 €				2 000 €				2 000 €				33 000 €
G6 : Réhabiliter la décharge sauvage												15 000 €													15 000 €
SUIVIS ET ETUDES		5 500 €				5 500 €				5 500 €				5 500 €				5 500 €							41 000 €
S1 : Mettre en place des indicateurs de suivi		1 500 €				1 500 €				1 500 €				1 500 €				1 500 €							9 000 €
S2 : Réaliser des inventaires complémentaires		4 000 €				4 000 €				4 000 €				4 000 €				4 000 €							24 000 €
S3 : Faire un diagnostic du secteur de la Combe																					8 000 €				8 000 €
VALORISATION ET COMMUNICATION		2 100 €				1 500 €				6 600 €	5 000 €			1 500 €				1 600 €				1 500 €			19 800 €
V1 : Diffuser le document d'objectifs		500 €																							500 €
V2 : Diffuser une lettre d'information		1 600 €								1 600 €								1 600 €							4 800 €
V3 : Organiser des visites guidées et des conférences						1 500 €								1 500 €								1 500 €			4 500 €
V4 : Réaliser un équipement d'interprétation										5 000 €	5 000 €														10 000 €
ANIMATION DU DOCOB		7 000 €		2 000 €		7 000 €		2 000 €		7 000 €		2 000 €		7 000 €		2 000 €		7 000 €		2 000 €		7 000 €			52 000 €
A1 : Faire signer la charte Natura 2000				cf.A3				cf.A3				cf.A3				cf.A3				cf.A3				cf.A3	cf.A3
A2 : Participer à l'expertise des études d'incidences				cf.A3				cf.A3				cf.A3				cf.A3				cf.A3				cf.A3	cf.A3
A3 : Animer la mise en œuvre du Document d'objectifs		7 000 €				7 000 €				7 000 €				7 000 €				7 000 €				7 000 €			42 000 €
A4 : Favoriser la maîtrise foncière ou d'usage sur le site				2 000 €				2 000 €				2 000 €				2 000 €				2 000 €					10 000 €
TOTAL/an/Type de financement	11 000 €	14 600 €	2 000 €	2 000 €	80 000 €	14 000 €		2 000 €	21 000 €	19 100 €	5 000 €	17 000 €	21 000 €	14 000 €		2 000 €	21 000 €	14 100 €		2 000 €	21 000 €	22 000 €			304 800 €
TOTAL/AN	29 600 €				96 000 €				62 100 €				37 000 €				37 100 €				43 000 €				

Répartition du budget par poste de dépense :

- Action de gestion : 61 %
- Action de suivi et études : 13 %
- Action de valorisation et communication : 9 %
- Action d'animation : 16 %

Répartition du budget par type de financement :

- Contrats Natura 2000 (50% Etat, 50% Europe) : 36% (109 000 €)
- MAEt (25% Etat, 75% Europe) : 22% (66 000 €)
- Crédits d'animation Natura 2000 (100% Etat) : 32% (97 800 €)
- Financements autres (Collectivités, Fondations privées, Europe) : 10% (32 000 €)

4. LES OUTILS NATURA 2000

4.1 Les contrats Natura 2000 : mesure 323B.

Parmi les contrats Natura 2000 possibles sur le site, une sélection des plus pertinents à été faite en accord avec le groupe de travail réuni en aout 2010. Les contrats Natura 2000 ne concernent pas les surfaces agricoles déclarées à la PAC. Sur certains espaces du site, il pourrait-être judicieux de sortir les parcelles déclarées à la PAC pendant un an afin d'effectuer des travaux pris en charge par les contrats Natura 2000.

A32301P : Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides

Il vise l'ouverture de surfaces moyennement à fortement embroussaillées.

Engagements non rémunérés : Respect des périodes d'autorisation de travaux et tenue du cahier d'enregistrement des interventions.

Engagements rémunérés : Bûcheronnage, enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle, débroussaillage...

Point de contrôle : Tenue du cahier d'enregistrement des interventions, comparaison travail initial et post travaux (photo aérienne), vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente.

A32305R : Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage

Ce contrat est envisagé à la suite de l'ouverture du milieu. Si le pâturage ne peut être effectué rapidement après le chantier d'ouverture, pour des raisons de calendrier, ce contrat permet le maintien de l'ouverture avant la remise en pâturage.

Engagements non rémunérés : Respect des périodes d'autorisation de travaux et tenue du cahier d'enregistrement des interventions

Engagements rémunérés : Bûcheronnage léger, enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle, débroussaillage, gyrobroyage ...

Point de contrôle : Tenue du cahier d'enregistrement des interventions, vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente.

A32327P : Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats

Ce contrat concerne les opérations innovantes ou inhabituelles ne relevant d'aucune autre action. Il pourra être éventuellement utilisé pour la réhabilitation de la décharge (action G6) ou l'enlèvement du remblai sur le pré salé (G4), sous réserve de l'approbation du service instructeur.

A32324P : Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement

Les travaux décrits ci-dessus peuvent nécessiter une mise en défens temporaire de la zone impactée afin de permettre à la végétation de s'installer avant la remise en pâturage du troupeau.

Engagements rémunérés : Fourniture de poteaux, grillages et clôtures. Pose et dépose des poteaux. Entretien des équipements

A32303 R : Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique.

Ce contrat concerne les actions de maintien de l'ouverture des milieux par un pâturage d'entretien adapté.

Engagements non rémunérés : Respect des périodes d'autorisation de pâturage, tenue du cahier d'enregistrement des pratiques pastorales et des interventions, absence de fertilisation, de travail du sol, de son retournement ou de sa mise en culture, absence de drainage.

Engagements rémunérés : Gardiennage, déplacement et surveillance du troupeau, entretien des équipements pastoraux, suivi vétérinaire, affouragement complémentaire, fauche des refus, location grange à foin, études et frais d'expert ainsi que toutes les opérations concourant à l'atteinte des objectifs (sur avis du service instructeur).

Point de contrôle : Tenue du cahier d'enregistrement des pratiques pastorales et d'interventions, réalisation effective des engagements, vérification des factures.

A 32303 P : Equipement pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique.

Cette action vise à financer les équipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique (contrat ci-dessus).

Engagements non rémunérés : Respect des périodes de travaux, tenue du cahier d'enregistrement des interventions.

Engagements rémunérés : Temps de travail pour l'installation des équipements ainsi que les équipements pastoraux (clôtures, abreuvoirs, abris temporaires...)

Point de contrôle : Tenue du cahier d'enregistrement des interventions, réalisation effective des engagements, vérification des factures.

A 32320 P et R : Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable

Ce contrat est intégré au Docob afin de permettre la lutte contre une espèce indésirable (espèce exotique envahissant notamment) dans le cas où la problématique apparaîtrait sur le site (pas d'espèce exotique connue à ce jour sur le site, mais risque potentiel car présence à proximité du site).

Engagements non rémunérés : tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions, lutte chimique interdite pour les espèces animales, ne pas réaliser d'opérations propres à stimuler le développement des végétaux indésirables...

Engagements rémunérés : toute opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur, études et frais d'expert.

Point de contrôle : Tenue du cahier d'enregistrement des interventions, réalisation effective des engagements, vérification des factures.

A32325 P : Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires.

Cette opération vise à pouvoir prendre en compte les travaux prévus par le Syndicat de gestion des eaux du Cézallier de réfection des canalisations d'eau potable.

Engagements non rémunérés : tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions.

Engagements rémunérés : études et frais d'expert, acquisition de cages pièges, suivi et collecte des pièges pour les espèces animales, pour les espèces végétales, broyage mécanique, arrachage manuel, coupe des arbres et arbustes, enlèvement et transfert des produits de coupe, dévitalisation par annellation, traitement chimique exceptionnel des semis, des rejets ou des souches uniquement pour les espèces à forte capacité de rejet.

Point de contrôle : Tenue du cahier d'enregistrement des interventions, réalisation effective des engagements, vérification des factures.

4.2 La charte Natura 2000



CHARTE NATURA 2000 du site FR 830 1073 « Coteaux de Montlaison – La Garenne – Prés salés de Beaumont »



L'adhérent s'engage à respecter l'ensemble des engagements sur les milieux suivants :
(Cocher les **milieux** sur lesquels le(s) signataire(s) s'engage(nt)).

ENGAGEMENTS

TOUS MILIEUX

Engagements soumis à contrôles

- 1) Autoriser et faciliter l'accès aux parcelles à la structure animatrice ou à ses prestataires pour la réalisation d'opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels. La structure animatrice m'informerait préalablement des dates et de la qualité des personnes amenées à réaliser ces opérations pour lesquelles ma responsabilité en cas d'accident ne sera pas engagée. Elle fournira au signataire les informations d'ordre écologique disponibles pour les parcelles engagées (carte des habitats, inventaires faunistiques et floristiques...) ; et les éléments de gestion préconisés dans le Document d'objectifs (DOCOB).

Point de contrôle : Correspondance et bilan d'activité annuel de la structure porteuse.

- 2) Informer tout prestataire et autre personne intervenant sur les parcelles concernées par la charte des dispositions prévues par celle-ci (transmettre un exemplaire de la charte). Cette information préalable ne sera nécessaire que si l'intervenant peut avoir des pratiques contraires aux dispositions de la charte.

Point de contrôle : Possession d'un exemplaire de la charte par le prestataire.

- 3) Respecter le site en ne déposant pas de déchets, en ne remblayant pas le terrain naturel (ordures, gravats, déchets verts...) et en ne mettant pas régulièrement le sol à nu.

Point de contrôle : Contrôle sur place

- 4) Ne pas détruire les haies, les talus, les bosquets, les arbres isolés, les murets (sauf risque sanitaire ou lié à la sécurité des usagers ou des animaux d'élevage).

Point de contrôle : État des lieux avant signature, contrôle sur place. Vérification du maintien des linéaires et éléments ponctuels (photo aérienne).

- 5) Limiter les espèces envahissantes en :
 - n'introduisant pas sur le site d'espèces végétales envahissantes (liste en annexe 1)
 - n'introduisant pas sur le site d'espèces animales exotiques envahissantes

Point de contrôle : Absence de constat d'introduction volontaire ou de plantation d'espèce envahissante.

- 6) Prendre en compte les enjeux Natura 2000 du Document d'objectifs et informer la structure animatrice en cas de nouveaux projets (implantation d'activités de plein air, aménagement d'infrastructures, projet de remembrement...).

Point de contrôle : État des aménagements avant signature, bilan annuel de la structure animatrice

MILIEUX OUVERTS PRAIRIAUX (pelouses, landes, prairies naturelles)

Engagements soumis à contrôles

- 1) Autoriser le pâturage des animaux d'élevage, la mise en place d'équipements pastoraux et le passage de l'exploitant agricole sur les parcelles pâturées.

Point de contrôle : Pas de refus d'accès.

- 2) Changer régulièrement l'emplacement de la tonne à eau et la zone d'affouragement pour éviter la destruction du milieu naturel par un sur-piétinement et un apport de nutriments.

Point de contrôle : Contrôle sur place.

- 3) Ne pas détruire le couvert herbacé par destruction mécanique ou chimique (labour, désherbage chimique...)

Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de retournement et autres destructions.

- 4) En l'absence de réglementation des boisements, ne pas faire de plantations sur les pelouses non liées à la création, au maintien ou à la restauration des haies dans un état de conservation favorable.

Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de plantation.

LE PRÉ SALÉ

Engagements soumis à contrôles

- 1) En l'absence de réglementation des boisements, ne pas faire de plantations sur le pré salé

Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de plantation.

- 2) Ne pas drainer le pré salé afin de préserver cet habitat remarquable

Point de contrôle : Contrôle sur place d'absence de drainage

- 3) Eviter d'accéder sur les parcelles avec des engins mécanisés en période de pluie ou d'engorgements prolongés (inondation...)

Point de contrôle : Contrôle sur place d'absence de nombreuses ornières.

- 4) Signaler à la structure animatrice tout dysfonctionnement dans le système de lagunage susceptible de dégrader le milieu.

Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de dysfonctionnement visible non signalé

- 5) Ne pas détruire le couvert herbacé par destruction mécanique ou chimique (labour, désherbage chimique...)

Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de retournement et autres destructions.

le :, à.....
signature du ou des propriétaires

le :, à.....
signature du ou des ayants droit

RECOMMANDATIONS

Les **recommandations** ci-dessous constituent un guide des bonnes pratiques par types de milieux naturels, qui ne font pas l'objet de contrôle administratif.

TOUS MILIEUX

- Respecter les chemins et accès balisés, limiter au maximum l'utilisation d'engins motorisés au sein des milieux naturels du site en dehors des usages professionnels.
- Limiter les interventions sur la végétation entre le 15 mars et le 15 juillet.
- Informer la structure animatrice de toute dégradation des habitats d'intérêt communautaire.
- Limiter les apports de produits phytosanitaires, amendements, fertilisants ou épandages aux abords des habitats d'intérêt communautaire.
- Favoriser d'une manière générale l'utilisation de produits non polluants (peinture de balisage, huile biodégradable végétale pour tronçonneuse...)
- Conserver les éléments linéaires constitutifs du paysage (haies, murets, bosquets...)
- Limiter l'impact négatif des traitements antiparasitaires endectocides sur les insectes sauvages avec quatre possibilités aux choix :
 - Soit remplacer l'ivermectine et la doramectine par des molécules moins toxiques : moxidectine, benzimidazoles, lévamisole.
 - Soit confiner les animaux pendant 15 jours en étable après le traitement (molécules libres).
 - Soit ne pas faire de traitement juste au moment de la mise à l'herbe printanière des troupeaux.
 - Soit ne pas traiter tous les animaux en même temps (traitement à prévoir en 2 ou 3 fois).
- Limiter l'impact négatif des traitements antiparasitaires à base de pyréthrinoides sur les insectes sauvages avec quatre possibilités aux choix :
 - Soit remplacer la cyperméthrine et la deltaméthrine par une molécule moins toxique : fluméthrine.
 - Soit confiner les animaux pendant 15 jours en étable après le traitement (molécules libres).
 - Soit ne pas faire de traitement juste au moment de la mise à l'herbe printanière des troupeaux.
 - Soit ne pas traiter tous les animaux en même temps (traitement à prévoir en 2 ou 3 fois).

MILIEUX OUVERTS PRAIRIAUX (pelouses, landes, prairies naturelles)

- En cas de fauchage, pratiquer une fauche centrifuge, c'est à dire de l'intérieur vers l'extérieur favorable à la survie des espèces animales.
- Eviter de fertiliser les pacages.
- Eviter le pacage d'animaux avec complémentation alimentaire.
- Eviter les dépôts de matériaux et de déchets.
- Pour les plantations de haies et d'arbres isolés, privilégier le paillage naturel type paille ou copeaux de bois et utiliser des plants d'origine certifiée pour les arbres de haut-jet.

LE PRÉ SALÉ

- Eviter de fertiliser les pacages.
- Eviter la pacage d'animaux avec compléments alimentaires sur de trop longues périodes surtout si la ressource en herbe n'est pas épuisée.
- Eviter les dépôts de matériaux et de déchets.
- Proscrire le drainage

ANNEXE 1 : LISTE DES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES EN AUVERGNE, A NE PAS INTRODUIRE - (Source : CBNMC, 2009)



Nom latin		Nom français
Espèces prioritaires menaçant la conservation des habitats et de la biodiversité		
<i>Egeria densa</i> Planch.		Elodée dense
<i>Impatiens glandulifera</i> Royle		Balsamine glanduleuse (de l'Himalaya)
<i>Lagarosiphon major</i> (Ridl.) Moss		Grand Lagarosiphon
<i>Ludwigia plurisp.</i>	<i>Ludwigia grandiflora</i> (Michx.) Greuter & Burdet	Jussie à grandes fleurs
	<i>Ludwigia peploides</i> (Kunth) P.H.Raven	Jussie faux-Péplis
<i>Myriophyllum aquaticum</i> (Vell.) Verdc.		Myriophylle du Brésil
<i>Paspalum distichum</i> L.		Paspale distique
<i>Reynoutria plurisp.</i>	<i>Reynoutria japonica</i> Houtt.	Renouée du Japon
	<i>Reynoutria sachalinensis</i> (F.Schmidt) Nakai	Renouée de Sakhaline
	<i>Reynoutria x bohemica</i> Chrtek & Chrtkova	Renouée de Bohême
Espèces prioritaires posant des problèmes de santé publique		
<i>Ambrosia artemisiifolia</i> L.		Ambrosie à feuilles d'armoise
<i>Heracleum mantegazzianum</i> Sommier & Levier		Berce du Caucase
Espèces secondaires		
<i>Acer negundo</i> L.		Erable négundo
<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle		Ailanthé glanduleux (Faux-vernis du Japon)
<i>Amorpha fruticosa</i> L.		Faux-Indigo
<i>Artemisia plurisp.*</i>	<i>Artemisia annua</i> L.	Armoise annuelle
	<i>Artemisia verlotiorum</i> Lamotte	Armoise des frères Verlot
<i>Aster plurisp.</i>	<i>Aster lanceolatus</i> Willd.	Aster lancéolé
	<i>Aster novae-angliae</i> L.	Aster de Nouvelle-Angleterre
	<i>Aster novi-belgii</i> L.	Aster de Nouvelle-Belgique
	<i>Aster x salignus</i> Willd.	Aster à feuilles de saule
<i>Aster x versicolor</i> Willd.		Aster changeant
<i>Azolla filiculoides</i> Lam.		Azolla fausse-fougère
<i>Bidens frondosa</i> L.		Bident feuillu
<i>Buddleja davidii</i> Franch.		Buddleia de David (Arbre aux papillons)
<i>Campylopus introflexus</i> (Hedw.) Brid.*		Campylopus introflexus
<i>Collomia grandiflora</i> Douglas ex Lindl.*		Collomie à grandes fleurs
<i>Conyza plurisp.</i>	<i>Conyza blakei</i> (Cabrera) Cabrera*	Vergerette de Blake
	<i>Conyza bonariensis</i> (L.) Cronquist	Vergerette de Buenos Aires
	<i>Conyza canadensis</i> (L.) Cronquist	Vergerette du Canada
	<i>Conyza floribunda</i> Kunth	Vergerette à fleurs nombreuses
	<i>Conyza sumatrensis</i> (Retz.) E.Walker	Vergerette de Sumatra
<i>Cortaderia selloana</i> (Schult. & Schult.f.) Asch. & Graebn.		Herbe de la Pampa
<i>Crassula helmsii</i> (T.Kirk) Cockayne		Orpin de Helms
<i>Elodea plurisp.</i>	<i>Elodea canadensis</i> Michx.	Elodée du Canada
	<i>Elodea nuttallii</i> (Planch.) H.St.John	Elodée de Nuttall
<i>Galega officinalis</i> L.*		Galéga officinal
<i>Helianthus plurisp.*</i>	<i>Helianthus pauciflorus</i> Nutt.	Hélianthe raide
	<i>Helianthus tuberosus</i> L.	Hélianthe tubéreux (Topinambour)
	<i>Helianthus x laetiflorus</i> Pers.	Hélianthe vivace
<i>Hydrocotyle ranunculoides</i> L.f.		Hydrocotyle fausse-renoncule
<i>Impatiens balfourii</i> Hook.f.		Balsamine de Balfour
<i>Impatiens capensis</i> Meerb.		Balsamine du Cap
<i>Impatiens parviflora</i> DC.*		Balsamine à petites fleurs
<i>Lemna plurisp.</i>	<i>Lemna minuta</i> Kunth	Lentille d'eau minuscule
	<i>Lemna turionifera</i> Landolt	Lentille d'eau turionifère
<i>Lindernia dubia</i> (L.) Pennell		Lindernie douteuse
<i>Lysichiton americanum</i> Hultén & H.St.John*		Lysichiton d'Amérique
<i>Parthenocissus inserta</i> (A.Kern.) Fritsch		Vigne-vierge à cinq folioles
<i>Paspalum dilatatum</i> Poir.		Paspale dilaté
<i>Phyllostachys plurisp., Sasa plurisp., Pleioblastus plurisp. Semiarundinaria plurisp....*</i>		Bambous
<i>Phytolacca americana</i> L.		Raisin d'Amérique
<i>Polygonum polystachium</i> Meisn.		Renouée à épis nombreux
<i>Prunus laurocerasus</i> L.		Laurier-cerise
<i>Prunus serotina</i> Ehrh.*		Cerisier tardif
<i>Rhus plurisp.*</i>	<i>Rhus typhina</i> L.	Sumac de Virginie
	<i>Rhus coriaria</i> L.	Sumac des corroyeurs
<i>Robinia pseudoacacia</i> L.		Robinier faux-acacia
<i>Senecio inaequidens</i> DC.		Seneçon du Cap
<i>Solidago plurisp.</i>	<i>Solidago canadensis</i> L.	Verge d'or du Canada
	<i>Solidago gigantea</i> Aiton subsp. <i>serotina</i> (Kuntze) McNeill	Verge d'or géante
<i>Sporobolus plurisp.*</i>	<i>Sporobolus indicus</i> (L.) R.Br.	Sporobole de l'Inde
	<i>Sporobolus vaginiflorus</i> (Torr.) Wood	Sporobole à inflorescences engainées
<i>Veronica peregrina</i> L.*		Véronique voyageuse
<i>Xanthium plurisp.</i>	<i>Xanthium albinum</i> (Widder) Scholz & Sukkop	Lampourde blanchâtre
	<i>Xanthium italicum</i> Moretti	Lampourde d'Italie
	<i>Xanthium orientale</i> L.	Lampourde à gros fruits
	<i>Xanthium spinosum</i> L.	Lampourde épineuse

* : Espèces exotiques considérées comme envahissantes en Auvergne, mais qui ne sont pas présentes sur la liste d'espèces du Bassin Loire-Bretagne

4.3 Les mesures agro-environnementales territorialisées (MAEt)

Deux mesures maximum peuvent être proposées par type de couvert. Les pelouses sèches et les prés salés ont été regroupés du fait que les problématiques de gestion agricole sont les mêmes pour ces deux types de couverts. Sept mesures ont été proposées au groupe de travail et sont présentées ci-dessous. Il a été décidé en accord avec le Comité de pilotage de les maintenir dans le Docob afin de laisser le choix aux exploitants, sachant que seules 2 mesures par type de couvert pourront être retenues et présentées en CRAE (Commission Régionale Agroenvironnementale).

1. Maintien des prairies de fauches :

Objectif	Engagements Unitaires	Montant de l'aide annuelle
Maintenir les prairies de fauche	HERBE_07 : Maintien de la richesse floristique	89€/ha/an
	HERBE_01 : Enregistrement des pratiques	17€/ha/an
	SOCLE H01 : Gestion des surfaces en herbe (PHAE 2)	76€/ha/an
	Total	182 €/ha/an

2. Réduction de la fertilisation sur les pelouses sèches et/ou les prés salés :

Objectif	Engagements Unitaires	Montant de l'aide annuelle
Réduction de la fertilisation	HERBE_02: Limitation de la fertilisation sur prairies et habitats remarquables	Max : 119€/ha/an
	HERBE_01 : Enregistrement des pratiques	17€/ha/an
	SOCLEH01 : Gestion des surfaces en herbe (PHAE 2)	76€/ha/an
	Total Max	Max : 212€/ha/an

Le groupe de travail a défini la quantité maximale de fertilisation azotée (minérale et organique) par parcelle engagée et par an.
Seuil de fertilisation : 40 Unités d'azotes

3. Réduction de la fertilisation et retard de pâturage sur les pelouses sèches et/ou les prés salés

Objectif	Engagements Unitaires	Montant de l'aide annuelle
Réduction de la fertilisation et retard de pâturage	HERBE_05: Retard de pâturage sur prairies et habitats remarquables	94€/ha/an
	HERBE_02: Limitation de la fertilisation sur prairies et habitats remarquables	Max : 119€/ha/an
	HERBE_01 : Enregistrement des pratiques	17€/ha/an
	SOCLEH01 : Gestion des surfaces en herbe (PHAE 2)	76€/ha/an
	Total Max	Max : 306 €/ha/an

Date choisie par le groupe de pâturage pour l'entrée en pâturage : **1^{er} Avril**

4. Absence de fertilisation sur les pelouses sèches et/ou les prés salés

Objectif	Engagements Unitaire	Montant de l'aide annuelle
Absence de fertilisation	HERBE_03 : Absence de fertilisation sur prairies et habitats remarquables	135€/ha/an
	HERBE_01 : Enregistrement des pratiques	17€/ha/an
	SOCLEH01 : Gestion des surfaces en herbe (PHAE 2)	76€/ha/an
	Total Max	228 €/ha/an

5. Absence de fertilisation et retard de pâturage sur les pelouses sèches et/ou les prés salés

Objectif	Engagements Unitaire	Montant de l'aide annuelle
Absence de fertilisation et retard de pâturage	HERBE_05: Retard de pâturage sur prairies et habitats remarquables	94€/ha/an
	HERBE_03 : Absence de fertilisation sur prairies et habitats remarquables	135€/ha/an
	HERBE_01 : Enregistrement des pratiques	17€/ha/an
	SOCLEH01 : Gestion des surfaces en herbe (PHAE 2)	76€/ha/an
	Total Max	322€/ha/an

La pression pastorale doit être comprise entre **0,3 et 1,2 UGB/ha/360 j** (à confirmer par instances agricoles et en accord avec les exploitants du site)

6. Absence de fertilisation et gestion extensive des pelouses sèches et/ou les prés salés

Objectif	Engagements Unitaires	Montant de l'aide annuelle
Absence de fertilisation, retard de pâturage et pression pastorale adaptée	HERBE_05: Retard de pâturage sur prairies et habitats remarquables	94€/ha/an
	HERBE_04: Ajustement de la pression de pâturage sur certaines périodes	33€/ha/an
	HERBE_03 : Absence de fertilisation sur prairies et habitats remarquables	135€/ha/an
	HERBE_01 : Enregistrement des pratiques	17€/ha/an
	SOCLEH01 : Gestion des surfaces en herbe (PHAE 2)	76€/ha/an
	Total Max	355€/ha/an

Pour la mesure HERBE_04, le taux de chargement maximale sera défini ultérieurement en fonction des modes d'exploitation du site, dans le cas où cette mesure serait retenue.

7. Diagnostic d'exploitation :

Objectif	Engagements Unitaire	Montant de l'aide annuelle
Accompagner les exploitants dans le choix des mesures	CI4 : diagnostic d'exploitation	96€/an
	Appui technique de l'ADASEA	
	Total Max	96€/an

- Rappel:
- Si le chargement de l'exploitation est supérieur à 1.8UGB / ha, alors pas de contractualisation possible
 - Si il est compris entre 1.4 et 1.8 UGB / ha, la contractualisation est possible seulement si le chargement de la parcelle engagée est inférieur à 1.4UGB /ha.
 - Si il est inférieur à 1.4 UGB / ha, la contractualisation est possible.

(conditions fixées au niveau régionale)

4.4. Les suivis scientifiques

Tableau n°14 Tableau de bord de suivi du site Natura 2000

Type	Indicateurs	Unité	Rattachement opération	Etat initial 2010
Indicateurs de pression	Indicateurs de pression d'origine humaine			
	Projets soumis à étude d'incidence	Nombre	A2	0
	Occupation du sol autour du site	%		ND
	Habitants (population municipale)	Nombre		1320 (en 2009)
	Surface agricole (=surface îlot PAC)	ha	G1	71 ha
	Fertilisation moyenne des prairies de fauche	Nombre	G1	ND
	Pression moyenne de pâturage sur les coteaux	UGB/ha/an	G1	ND
	Fréquentation touristique	Nombre		ND
	Chasseur	Nombre		ND
	Dépôts de déchets, remblais... $\geq 1 \text{ m}^3$	Nombre	G4, G6	800 m ³
	Communes concernées par les espèces exotiques envahissantes	Nombre		0
	Indicateurs de pression d'origine naturelle			
Rapport pelouse/pelouse embroussaillée	%	G2	ND	
Indicateurs d'état	Indicateurs d'état globaux			
	Etat global de conservation des habitats d'IC	note sur 20	S1	ND
	surface de chaque habitat	ha	S1	42 ha
	Inventaire des orchidées	liste	S1	Cf. Docob
	Inventaire des espèces halophiles	liste	S1	Cf. Docob
	Relevés phytosociologiques du 1340	Qualitatif	S1	ND
	Relevés phytosociologiques du 6110	Qualitatif	S1	ND
	Relevés phytosociologiques du 6210	Qualitatif	S1	ND
	Relevés phytosociologiques du 6510	Qualitatif	S1	ND
	Etat global de conservation des espèces d'IC	note sur 20	S1	ND
	liste espèces d'intérêt communautaire	liste qualitative	S1, S2	0
	Présence/absence des espèces d'invertébrés des prés salés	liste qualitative	S1, S2	ND
	Occupation du sol du site Natura 2000	%	S1	Cf. Docob
	Indicateurs d'état liés à une action précise			
	Abondance des plantes de prés salés dans les zones de travaux	Liste	G4	0
	Surface de pré salé dans les zones de travaux	ha	G4	0
	Surface de pelouses sèches dans les zones de travaux	ha	G2, G5, G6	0

Indicateurs de réponse	Indicateurs de réponses globaux			
	Surface périmètre Natura 2000	ha	S3	84 ha
	Participations réunions/rendez-vous	Nombre	A3	0
	Niveau de satisfaction de comité de suivi	%	A3	ND
	Total acteurs du site informés ou contactés	Nombre	A3	0
	Collectivités informées/contactées	Nombre	A3	0
	Propriétaires informés/contactés	Nombre	A3	0
	Agriculteurs informés/contactés	Nombre	A3	0
	Autres acteurs locaux informés/contactés	Nombre	A3	0
	Contractualisation charte Natura 2000	Nbre chartes	A1	0
		Surface chartes	A1	0
	Contractualisation MAET	Nbre agric.	G1	0
		Surface MAET	G1	0
	Contrats Natura 2000	Nombre	GH-1-3-4-5-6	0
		Surface contrats	GH-1-3-4-5-6	0
	Acquisitions foncières à but environnemental	Surface (ha)	A4	0
	Autres accords amiables de gestion	nombre	A4	1
	Budget engagé	€	A3	0
	Articles de presse	Nombre	A3	0
	Outils de communication	Nombre	V2,V3, V4	0
	Etudes naturalistes	Nombre	S3	0
	Participants aux sorties natures	Nombre	V3	0
	Indicateurs de réponses liées à une action précise			
	Surface totale concernée par des travaux	ha	G2, G4, G5, G6	0
	Débroussaillage	ha	G2, G5	0
	Remise en pâturage	ha	G2	0
	Volume de déchets enlevés	m cube	G4, G6	0
	Espèces envahissantes contrôlées	nombre et surface	G3	0
Autres procédures réglementaires sur le site (ENS, RN, APPB, périmètres protection captages...)	ha	A3	0	
Sentiers/sites équipés	Nombre	V4	ND	
Panneaux d'informations	Nombre	V4	0	
Lettre d'informations distribuées	Nombre	V2	0	

BIBLIOGRAPHIE

- ANTONETTI Ph., BRUGEL E., KESSLER F., BARBE J.P. & TORT M. (2006). *Atlas de la Flore d'Auvergne*. Conservatoire botanique national du massif Central, 984 pages.
- BARBAT J., BIORET F., BOTINEAU M., BOULLET V., DELPECH R., GEHU J.-M., HAURY J., LACOSTE A., RAMEAU J.-C., ROYER J.-M., ROUX G. & TOUFFET J. (2004). *Prodrome des végétations de France*. Muséum national d'Histoire naturelle, Paris, 2004, 171 pages. (Patrimoines naturels, 61).
- BENSETTITI F., BIORET F., ROLAND J., LACOSTE J.P., GEHU J.M., GLEMAREC M. & BELLAN-SANTINI D., 2005. - Cahiers d'habitats Natura 2000 : Habitats agropastoraux. La Documentation Française, Paris, 4, 445 p., 487 p.
- BENSETTITI F. & GAUDILLAT V., 2002. - Cahiers d'habitats Natura 2000 : Espèces animales. La Documentation Française, Paris, 7, 353 p.
- BENSETTITI F., GAUDILLAT V., MALENGREAU D. & QUERE E., 2002. - Cahiers d'habitats Natura 2000 : Espèces végétales. La Documentation Française, Paris, 6, 271 p.
- BENSETTITI F. & HERARD-LOGEREAU K., 2004. - Cahiers d'habitats Natura 2000 : Habitats rocheux. La Documentation Française, Paris, 5, 381 p.
- BILLY Fr., 1988. - La végétation de la Basse-Auvergne. *Bull. Soc. Bot. Centre-Ouest, N.S., N°spécial 9*, 416 p.
- BILLY Fr., 2000. - Prairies et pâturages en Basse-Auvergne. *Bull. Soc. Bot. Centre-Ouest, N.S., N°spécial 20*, 253 p.
- BISSARDON M. & GUIBAL L., 1997. - CORINE biotopes. Version originale. Types d'habitats français. Ecole nationale du génie rural des eaux et forêts / Muséum national d'histoire naturelle, 217 p.
- BLAMEY M. & GREY-WILSON Ch., 1991. - La Flore d'Europe occidentale. Arthaud, Paris, 544 p.
- CLAIR M., GAUDILLAT V. & HERARD-LOGEREAU K., 2005. - Cartographie des habitats naturels et des espèces végétales appliquée aux sites terrestres du Réseau Natura 2000 - Guide méthodologique. Fédération des Conservatoires botaniques nationaux, Muséum national d'histoire naturelle / Ministère de l'Ecologie et du Développement durable, 66 p.
- Commission Européenne, 1999. - Manuel d'interprétation des habitats de l'Union européenne EUR 15 / 2. Office des Publications officielles des Communautés Européennes, 132 p.
- Commission européenne (2000). *Gérer les sites Natura 2000 – Les dispositions de l'article 6 de la directive "habitats" (92/43/CEE)*. Office des Publications Officielles des Communautés Européennes, 69 pages.
- CONSERVATOIRE DES ESPACES ET PAYSAGES D'Auvergne (1997-2002). *Plan de gestion du Pré salé de Beaumont (43)*. Projet « Sources salées d'Auvergne ». 18 pages + annexes.
- CONSERVATOIRE DES ESPACES ET PAYSAGES D'Auvergne, DIREN Auvergne, 2006. Inventaire et cartographie des habitats naturels et des espèces végétales d'intérêt communautaire du site Natura 2000 FR830 1073 « Coteaux de Montlaison – La Garenne – Pré salé de Beaumont », 29 pages.
- DANTON Ph. & BAFFRAY M., 1995. - Inventaire des plantes protégées en France. Association française pour la conservation des espèces végétales, Nathan Ed., Yves Rocher, 293 p.
- DIREN Auvergne (2004). *Liste des odonates déterminants d'Auvergne*, 1 page.
- DIREN Auvergne (2008). *Natura 2000 en Auvergne*, octobre 2008, 94 pages.

- DUHAMEL G., 1998. - Flore et cartographie des Carex de France. Société Nouvelle des Editions Boudée, Paris, 297 p.
- DUHAMEL G., 1994. - Flore pratique, illustrée des Carex de France. Société Nouvelle des Editions Boudée, Paris, 175 p.
- FIERS V., GAUVRIT B. & GAVAZZI E., 1997. - Statut de la faune de France métropolitaine. *Patrimoines Naturels*, **24**, Série Patrimoine scientifique, 225 p.
- GAUDILLAT V., HAURY J., BARBIER B. & PESCHADOUR F., 2002. - Cahiers d'habitats Natura 2000 : Habitats humides. La Documentation Française, Paris, 3, 449 p.
- GRENIER E.(1992). *Flore d'Auvergne*. Ed. Soc. Linn. Lyon, 1992, 655 pages.
- LA DOCUMENTATION FRANÇAISE (2002). *Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire*. coll. « Cahiers d'habitat Natura 2000 ». La documentation française, 2002.
- MAURIN H. & DUQUET M., 1992. - Inventaire de la faune de France : vertébrés et principaux invertébrés. Muséum national d'histoire naturelle, Paris, 415 p.
- MELKI F./Biotope (2007). *Guide méthodologique pour l'évaluation des incidences des projets de carrières sur les sites Natura 2000*. Ministère de l'écologie et du développement durable, 104 pages.
- OLIVIER Lo., GALLAND J.P. & MAURIN H., 1995. - Livre Rouge de la flore menacée de France. Tome I : espèces prioritaires. *Patrimoines Naturels*, **20**, Série Patrimoine génétique, 486 p.
- RAMEAU J.-C., BISSARDON M., GUIBAL L. (1997). *CORINE biotopes*. Nancy, 1997, 217 pages.
- RAMEAU J.C., MANSION D. & DUME G. (1993). *Flore forestière française : guide écologique illustré*. 1 : Plaines et collines. IDF, 1993, 1785 pages.
- RAMEAU J.C., MANSION D. & DUME G. (1993). *Flore forestière française : guide écologique illustré*. 2 : Montagnes. IDF, 1993, 2421 pages.
- ROCAMORA, G. *et al.* (1994). *Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux en France*. Ministère de l'Environnement, Birdlife International, Ligue pour la Protection des Oiseaux, Paris, 1994, 339 pages.
- TERRAZ, L. *et al* (2008). *Guide pour une rédaction synthétique des Documents d'objectifs Natura 2000*. ATEN, MEEDDAT, RNF, Montpellier, juin 2008, 71 pages.
- VALENTIN-SMITH, G. *et al.* (1998). *Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000*. Réserves Naturelles de France, Atelier Technique des Espaces Naturels, Quétigny, 1998, 144 pages.

Sites Internet :

- <http://inpn.mnhn.fr/>
- <http://www.espaces-naturels.fr/ATEN>
- Portail du réseau Natura 2000 : <http://www.natura2000.fr>
- Site internet de la DREAL Auvergne : <http://www.auvergne.developpement-durable.gouv.fr>

Extraction de base de données :

- Conservatoire Botanique National du Massif Central (Chloris Web)

ANNEXES

ANNEXE I : composition du comité de pilotage :

- Conseil Régional d'Auvergne
- Conseil Général de la Haute-Loire
- Canton de Brioude Nord
- Communauté de communes du Brivadois
- Commune de Beaumont
- Commune de Bournoncle-Saint-Pierre
- Syndicat de Forestiers privés de la Haute-Loire
- Syndicat départemental des propriétaires agricoles
- FDSEA
- Jeunes agriculteurs 43
- Confédération paysanne
- Pays de Lafayette
- Chambre d'agriculture
- Chambre de commerce et d'industrie
- Chambre des métiers
- Centre régional de la propriété foncière
- Fédération départementale des chasseurs
- Fédération départementale de la pêche et de la protection du milieu aquatique
- ADASEA (chambre d'agriculture)
- Mission départementale de développement touristique
- Union Départementale des Offices de Tourisme et des Syndicats d'Initiative de la Haute-Loire
- Comité départemental de la randonnée pédestre
- Nature Haute-Loire
- Conservatoire botanique national du massif central
- Conservatoire des espaces et paysages d'Auvergne
- Centre permanent d'initiatives pour l'environnement
- Agence Cantal/Haute-Loire de l'Office national des forêts
- Office national de l'eau et des milieux aquatiques
- Office national de la chasse et de la faune sauvage
- Direction régionale de l'environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne
- Direction départementale des territoires de la Haute-Loire

ANNEXE II : abréviations et acronymes

- AAPPMA : Association agréée pour la pêche et de protection du milieu aquatique
- ACCA : Association communale de chasse agréée
- ADASEA : Association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles
- APB : Arrêté préfectoral de protection de biotope
- ATEN : Atelier technique des espaces naturels
- BRGM : Bureau de recherches géologiques et minières
- CAD : Contrat d'agriculture durable
- CBN : Conservatoire botanique national
- CC : Communauté de communes
- CCI : Chambre de commerce et d'industrie
- CDOA : Commission départementale d'orientation agricole
- CG : Conseil général
- CIADT : Comité interministériel pour l'aménagement du territoire
- CITES : Convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
- CNERA : Centre national d'étude et de recherche appliquée (ONCFS)
- CNJA : Centre national des jeunes agriculteurs
- CNRS : Centre national de la recherche scientifique
- COPIL : Comité de pilotage (d'un site Natura 2000)
- CPIE : Centre permanent d'initiatives pour l'environnement
- CR : Conseil régional
- CRPF : Centre régional de la propriété forestière
- CSRPN : Conseil scientifique régional du patrimoine naturel
- CTE : Contrat territorial d'exploitation
- CTE-PNB : Centre thématique européen - Protection de la nature et de la biodiversité
- DCE : Directive cadre sur l'eau
- DDT : Direction départementale des territoires
- DG Env : Direction générale de l'environnement (Commission européenne)
- DHFF ou DH : Directive habitats faune flore sauvages CEE/92/43
- DNP : Direction de la nature et des paysages (MEEDDTL)
- DOCOB : Document d'objectifs (d'un site Natura 2000)
- DRAF : Direction régionale de l'agriculture et de la forêt
- ENS : Espace naturel sensible
- EPA : Établissement public à caractère administratif
- EPCI : Établissement public de coopération intercommunale
- EPIC : Établissement public à caractère industriel et commercial
- FDAAPPMA : Fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique
- FDC : Fédération départementale des chasseurs
- FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural
- FEDER : Fonds européen de développement régional

- FEOGA : Fonds Européen d'orientation et de garantie agricole
- FNE : France nature environnement
- FNSEA : Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles
- FNRPFs : Fédération régionale des syndicats de propriétaires forestiers sylviculteurs
- FRC : Fédération régionale des chasseurs
- FSD : Formulaire standard de données (base de données officielle européenne de chaque site Natura 2000)
- GIC : Groupement d'intérêt cynégétique
- LIFE : L'instrument financier pour l'environnement
- LPO : Ligue pour la protection des oiseaux
- MAET : Mesures agro-environnementales territorialisées
- MNHN : Muséum national d'histoire naturelle
- ONCFS : Office national de la chasse et de la faune sauvage
- ONEMA : Office national de l'eau et des milieux aquatiques
- ONF : Office national des forêts
- PDIPR : Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée
- PLU : Plan local d'urbanisme (ex POS)
- POS : Plan d'occupation des sols (devenu PLU avec la loi SRU)
- PPR : Plan de prévention des risques
- RHP : Réseau hydrologique et piscicole
- RBd : Réserve biologique domaniale
- RBi : Réserve biologique intégrale
- RN : Réserve naturelle
- RNCFS : Réserves nationales de chasse et de faune sauvage
- RNF : Réserves naturelles de France
- RNN : Réserve naturelle nationale
- RNR : Réserve naturelle régionale
- RNV : Réserve naturelle volontaire
- SAFER : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
- SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
- SCOT : Schéma de cohérence territoriale (ex SDAU avant la loi SRU, Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme)
- SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
- SFEPM : Société française pour l'étude et la protection des mammifères
- SIC et pSIC : Site d'intérêt communautaire et proposition de Site d'intérêt communautaire (directive Habitats)
- SIG : Système d'information géographique
- UICN : Union internationale pour la conservation de la nature
- URCPiE : Union régionale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement
- ZICO : Zone importante pour la conservation des oiseaux
- ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique
- ZPS : Zone de protection spéciale (directive Oiseaux)
- ZSC : Zone spéciale de conservation (directive Habitats)

ANNEXE III : glossaire

- Animateur – structure animatrice

Structure désignée par les élus du comité de pilotage pour mettre en œuvre le Docob une fois celui-ci approuvé. Elle assure l'information, la sensibilisation, l'assistance technique à l'élaboration des projets et au montage des dossiers. Elle peut réaliser elle-même l'ensemble de ces missions ou travailler en partenariat avec d'autres organismes.

- Association végétale

Unité fondamentale de la phytosociologie, définie comme un groupement de plantes aux exigences écologiques voisines, organisé dans l'espace, désigné d'après le nom de l'espèce dominante.

- Avifaune

Ensemble des espèces d'oiseaux d'une région donnée.

- Biodiversité

Contraction de « diversité biologique », expression désignant la variété et la diversité du monde vivant. La biodiversité représente la richesse biologique, la diversité des organismes vivants, ainsi que les relations que ces derniers entretiennent avec leur milieu. Elle est subdivisée généralement en trois niveaux : diversité génétique au sein d'une même espèce, diversité des espèces au sein du vivant et diversité des écosystèmes à l'échelle de la planète.

- Charte Natura 2000

Outil administratif contractuel permettant l'adhésion individuelle, non rémunérée, aux objectifs de gestion décrits dans le Docob. Sur la base unique du volontariat, l'adhérent marque ainsi son engagement en faveur de Natura 2000. La charte a pour but de contribuer à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures concrètes et le développement de bonnes pratiques. Elle permet au propriétaire une exonération de la Taxe foncière sur le patrimoine non bâti (TFNB) ainsi qu'une exonération partielle des Droits de mutation à titre gratuit (DMTG).

- Comité de pilotage Natura 2000 (CoPil)

Organe de concertation mis en place par le préfet pour chaque site Natura 2000, présidé par un élu, ou à défaut par le préfet ou le commandant de la région terre. Il comprend les représentants des collectivités territoriales intéressées et de leurs groupements, les représentants des propriétaires et exploitants de biens ruraux compris dans le site, des organisations non gouvernementales et des représentants de l'État. Il participe à la préparation et à la validation des documents d'objectifs ainsi qu'au suivi et à l'évaluation de leur mise en œuvre (articles L. 414-2 et R. 414-8 et suivants du code de l'environnement).

- Contrats Natura 2000

Outils contractuels permettant au possesseur des droits réels et personnels de parcelles situées en zone Natura 2000 de signer avec l'État un engagement contribuant à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures et le développement de bonnes pratiques. Le contrat est une adhésion rémunérée individuelle aux objectifs du Docob sur une ou des parcelles concernées par une ou plusieurs mesures de gestion proposées dans le cadre du Docob. Il permet l'application concrète des mesures de gestion retenues dans ce document.

- Espèce d'intérêt communautaire

Espèce en danger ou vulnérable ou rare ou endémique (c'est-à-dire propre à un territoire bien délimité ou à un habitat spécifique) énumérée :

- soit à l'annexe II de la directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles doivent être désignées des Zones Spéciales de Conservation,
- soit aux annexes IV ou V de la Directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles des mesures de protection doivent être mises en place sur l'ensemble du territoire.

- **Espèce ou habitat d'intérêt communautaire prioritaire**

Espèce ou habitat en danger de disparition sur le territoire européen des États membres. L'Union européenne porte une responsabilité particulière quant à leur conservation, compte tenu de la part de leur aire de répartition comprise en Europe (signalés par un astérisque dans les annexes I et II de la Directive 92/43/CEE).

- **État de conservation d'une espèce (définition extraite de la directive Habitats)**

Effet de l'ensemble des influences qui, agissant sur l'espèce, peuvent affecter à long terme la répartition et l'importance de ses populations sur le territoire européen des États membres. L'état de conservation d'une espèce sera considéré comme « favorable » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- les données relatives à la dynamique de la population de l'espèce en question indiquent que cette espèce continue, et est susceptible de continuer à long terme, à constituer un élément viable des habitats naturels auxquels elle appartient,
- l'aire de répartition naturelle de l'espèce ne diminue ni ne risque de diminuer dans un avenir prévisible,
- il existe et il continuera probablement d'exister un habitat suffisamment étendu pour que ses populations se maintiennent à long terme.

- **État de conservation d'un habitat naturel (définition extraite de la directive Habitats)**

Effet de l'ensemble des influences agissant sur un habitat naturel ainsi que sur les espèces typiques qu'il abrite, qui peuvent affecter à long terme sa répartition naturelle, sa structure et ses fonctions ainsi que la survie à long terme de ses espèces typiques sur le territoire européen des États membres. L'état de conservation d'un habitat naturel sera considéré comme « favorable » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- son aire de répartition naturelle ainsi que les superficies qu'il couvre au sein de cette aire sont stables ou en extension,
- la structure et les fonctions spécifiques nécessaires à son maintien à long terme existent et sont susceptibles de perdurer dans un avenir prévisible,
- l'état de conservation des espèces qui lui sont typiques est favorable.

La notion d'état de conservation rend compte de « l'état de santé » des habitats déterminé à partir de critères d'appréciation. Maintenir ou restaurer un état de conservation favorable pour les espèces et les habitats d'intérêt communautaire est l'objectif de la directive « Habitats, faune, flore ». L'état de conservation peut être favorable, défavorable inadéquat ou défavorable mauvais. Une espèce ou un habitat est dans un état de conservation favorable lorsqu'elle/il prospère et a de bonnes chances de continuer à prospérer à l'avenir. Cette évaluation sert à définir des objectifs et des mesures de gestion dans le cadre du Docob afin de maintenir ou rétablir un état équivalent ou meilleur. Dans la pratique, le bon état de conservation vise un fonctionnement équilibré des milieux par rapport à leurs caractéristiques naturelles.

- **Études et notices d'impact**

Évaluation environnementale définie par les articles L.122-1 à L.122-3 et R.122-1 à R.122-11 du code de l'environnement.

- **Évaluation des incidences sur les sites Natura 2000**

Régime d'évaluation environnementale des plans programmes et projets de travaux, d'ouvrages et d'aménagements susceptibles d'affecter de façon notable les sites Natura 2000 (articles L. 414-4 et L.414-5 et R. 414-19 à R. 414-24 du code de l'environnement).

- **Formulaire standard de données (FSD)**

Document accompagnant la décision de transmission d'un projet de site ou l'arrêté désignant un site, élaboré pour chaque site Natura 2000 et transmis à la Commission européenne par chaque Etat membre. Il présente les données identifiant les habitats naturels et les espèces qui justifient la désignation du site.

- **Habitat d'espèce**

Ensemble des compartiments de vie d'une espèce en un lieu donné. L'habitat d'espèce comprend les zones de reproduction, de nourrissage, d'abri, de repos, de déplacement, de migration, d'hibernation... vitales pour une espèce lors d'un des stades ou de tout son cycle biologique, défini par des facteurs physiques et biologiques. Il peut comprendre plusieurs habitats naturels.

- **Habitat naturel d'intérêt communautaire**

Habitat naturel, terrestre ou aquatique, particulier, généralement caractérisé par sa végétation, répertorié dans un catalogue et faisant l'objet d'une nomenclature. Il est à préserver au titre du réseau Natura 2000, considéré comme menacé de disparition à plus ou moins long terme, avec une aire de répartition naturelle réduite. Habitat particulièrement caractéristique de certains types de milieux ou constituant un exemple remarquable de caractéristiques propres à une ou plusieurs des régions biogéographiques et pour lequel doit être désignée une Zone spéciale de conservation.

- **Habitat naturel ou semi-naturel**

Cadre écologique qui réunit les conditions physiques et biologiques nécessaires à l'existence d'un organisme, une espèce, une population ou un groupe d'espèces animale(s) ou végétale(s). Zone terrestre ou aquatique se distinguant par ses caractéristiques géographiques, physiques et biologiques (exemple : un habitat naturel correspond à un type de forêt : hêtraie-sapinière, pessière ; un type de prairie etc.).

- **Phytosociologie**

Science qui étudie les communautés végétales. Discipline botanique étudiant les relations spatiales et temporelles entre les végétaux et leur milieu de vie, les tendances naturelles que manifestent des individus d'espèces différentes à cohabiter dans une communauté végétale ou au contraire à s'en exclure.

- **Propositions de Sites d'importance communautaire (pSIC)**

Sites proposés par chaque État membre à la Commission européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la directive "Habitats, faune, flore".

- **Région biogéographique**

Entité naturelle homogène dont la limite repose sur des critères de climat, de répartition de la végétation et des espèces animales et pouvant s'étendre sur le territoire de plusieurs États membres et qui présente des conditions écologiques relativement homogènes avec des caractéristiques communes. L'Union européenne à 27 membres compte neuf régions biogéographiques : alpine, atlantique, boréale, continentale, macaronésienne, méditerranéenne, annonique, steppique et littoraux de la mer noire.

La France est concernée par quatre de ces régions : alpine, atlantique, continentale, méditerranéenne.

- **Sites d'importance communautaire (SIC)**

Sites sélectionnés, sur la base des propositions des États membres, par la Commission européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la directive "Habitats, faune, flore" à partir des propositions des États membres (pSIC) à l'issue des séminaires biogéographiques et des réunions bilatérales avec la Commission européenne. La liste nominative de ces sites est arrêtée par la Commission européenne pour chaque région

biogéographique après avis conforme du comité « Habitats" (composé de représentants des États membres et présidé par un représentant de la Commission). Ces sites sont ensuite désignés en Zones spéciales de conservation (ZSC) par arrêtés ministériels.

- **Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO)**

Inventaire scientifique national dressé en application d'un programme international de Birdlife International visant à recenser les zones les plus favorables pour la conservation des oiseaux. C'est notamment sur la base de cet inventaire que sont délimitées les ZPS.

- **Zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique (ZNIEFF)**

Lancée en 1982, cette campagne d'inventaires a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On en distingue deux types : les ZNIEFF de type I qui sont des secteurs (parfois de petite taille) de grand intérêt biologique ou écologique ; les ZNIEFF de type II qui sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

- **Zones de protection spéciale (ZPS)**

Zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des espèces d'oiseaux figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié et des espèces d'oiseaux migrateurs. Sites de protection et de gestion des espaces importants pour la reproduction, l'alimentation, l'hivernage ou la migration des espèces d'oiseaux sélectionnés par la France au titre de la directive « Oiseaux » dans l'objectif de mettre en place des mesures de protection des oiseaux et de leurs habitats. La désignation des ZPS s'appuie généralement sur les Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO), fruit d'une enquête scientifique de terrain validée par les Directions régionales de l'environnement. La désignation des Zones de Protection Spéciale se fait par parution d'un arrêté ministériel au Journal Officiel, puis notification du site à la commission européenne.

- **Zones spéciales de conservation (ZSC)**

Zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des habitats naturels et des espèces (hors oiseaux) figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 en application de la directive "Habitats, faune, flore" où sont appliquées les mesures de conservation nécessaires au maintien ou au rétablissement dans un état favorable des habitats et/ou espèces pour lesquels le site est désigné.

ANNEXE IV : codes FSD (Formulaire Standard de Données)

CODE	DESCRIPTION (en français)	CODE	DESCRIPTION (en français)
100	mise en culture	601	golf
101	modification des pratiques culturelles	602	complexe de ski
102	fauche/coupe	603	stade
110	épandage de pesticides	604	circuit, piste
120	fertilisation	605	hippodrome
130	irrigation	606	parc d'attraction
140	pâturage	607	terrain de sport
141	abandon de systèmes pastoraux	608	camping, caravane
150	remembrement	609	autres complexes de sports et de loisirs
151	élimination des haies et boqueteaux	610	centres d'interprétation
160	gestion forestière	620	sports et loisirs de nature
161	plantation forestière	621	sports nautiques
162	artificialisation des peuplements	622	randonnée, équitation et véhicules non motorisés
163	replantation forestière	623	véhicules motorisés
164	éclaircissage	624	escalade, varape, spéléologie
165	élimination des sous-étages	625	vol-à-voile, delta plane, parapente, ballon
166	élimination des arbres morts ou dépérissants	626	ski, ski hors piste
167	déboisement	629	autres sports de plein air et activités de loisirs
170	élevage du bétail	690	autres loisirs et activités de tourisme
171	stock feeding	700	pollutions
180	brûlage	701	pollution de l'eau
190	autres activités agricoles et forestières	702	pollution de l'air
200	pêche, pisciculture, aquaculture	703	pollution du sol
210	pêche professionnelle	709	autres formes ou formes associées de pollution
211	pêche à poste	710	nuisances sonores
212	pêche hauturière	720	piétinement, surfréquentation
213	pêche aux arts traïnants	730	manoeuvres militaires
220	pêche de loisirs	740	vandalisme
221	bêchage pour appâts	790	autres pollutions ou impacts des activités humaines
230	chasse	800	comblement et assèchement
240	prélèvements sur la faune	801	poldérisation
241	collecte (insectes, reptiles, amphibiens)	802	modification du profil des fonds marins des estuaires et des zones humides
242	désairage (rapaces)	803	comblement des fossés, digues, mares, étangs marais ou trous
243	piégeage, empoisonnement, braconnage	810	drainage
244	autres prélèvements dans la faune	811	gestion de la végétation aquatique et des rives à des fins de drainage
250	prélèvements sur la flore	820	extraction de sédiments (lave,...)
251	pillage de stations floristiques	830	recalibrage
290	autres activités de pêche, chasse et cueillette	840	mise en eau
300	extraction de granulats	850	modification du fonctionnement hydrographique
301	carrières	851	modification des courants marins

302	enlèvement de matériaux de plage	852	modification des structures
310	extraction de la tourbe	853	gestion des niveaux d'eau
311	extraction manuelle de la tourbe	860	dumping, dépôt de dragage
312	extraction mécanique de la tourbe	870	endigages, remblais, plages artificielles
320	recherche et exploitation pétrolière	871	défense contre la mer, ouvrages de protection côtiers
330	mines	890	autres changements des conditions hydrauliques induits par l'homme
331	activités minières à ciel ouvert	900	érosion
340	salines	910	envasement
390	autres activités minières et d'extraction	920	assèchement
400	urbanisation, industrialisation et activités similaires	930	submersion
401	zones urbanisées, habitat humain	940	catastrophes naturelles
402	urbanisation continue	941	inondation
403	habitat dispersé	942	avalanche
409	autres formes d'habitats	943	éboulement, glissement de terrain
410	zones industrielles ou commerciales	944	tempête, cyclone
411	usine	945	volcanisme
412	stockage industriel	946	tremblement de terre
419	autres zones industrielles/commerciales	947	raz de marée
420	décharges	948	incendie naturel
421	dépôts de déchets ménagers	949	autres catastrophes naturelles
422	dépôts de déchets industriels	950	évolution biocénotique
423	dépôts de matériaux inertes	951	accumulation de matières organiques
424	autres décharges	952	eutrophisation
430	équipements agricoles	953	acidification
440	entreposage de matériaux	954	envahissement d'une espèce
490	autres activités d'urbanisation industrielle ou similaire	960	relations interspécifiques à la faune
500	réseau de communication	961	compétition (ex: goéland/sterne)
501	sentier, chemin, piste cyclable	962	parasitisme
502	route, autoroute	963	apport de maladie
503	voie ferrée, TGV	964	pollution génétique
504	zones portuaires	965	prédation
505	aérodrome	966	antagonisme avec des espèces introduites
506	aéroport, hélicoptère	967	antagonisme avec des animaux domestiques
507	pont, viaduc	969	autres formes ou formes associées de compétition à la faune
508	tunnel	970	relations interspécifiques à la flore
509	autres réseaux de communication	971	compétition
510	transport d'énergie	972	parasitisme
511	ligne électrique	973	apport de maladie
512	pipe line	974	pollution génétique
513	autres formes de transport d'énergie	975	manque d'agents pollinisateurs
520	navigation	976	dégâts de gibier
530	amélioration de l'accès du site	979	autres formes ou formes associées de compétition à la flore
590	autres formes de transport et de communication	990	autres processus naturels
600	équipements sportifs et de loisirs		

ANNEXE V : Cahier des charges des travaux de suppression du remblai sur le pré salé de Beaumont



NOTICE EXPLICATIVE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX (Cerfa N°13404*01)

CONTEXTE DES TRAVAUX

La parcelle cadastrée ZL 93, bien de section appartenant aux habitants de Beaumont, est située dans un site Natura 2000 (site n° FR 830 1073 : Coteaux de Montlaison – la Garenne – Pré salé de Beaumont).

Les travaux consistent à enlever les tas de terre qui y ont été déposés (antérieurement au classement du site) et de permettre ainsi, en rétablissant le terrain naturel, la recolonisation de la flore locale, très particulière et rare. Il s'agit en effet d'un pré salé issu de la résurgence d'eau souterraine chargée en ions chlorures et permettant l'expression de plantes que l'on retrouve habituellement sur le littoral. Cet habitat naturel est classé prioritaire au titre de la directive Habitats Faune Flore (habitat 1340 : prés salés continentaux) et la parcelle a été classée en Natura 2000 à ce titre.

La surface concernée par les travaux est d'environ 450 m² pour un volume de terre d'environ 250 m³. Les matériaux seront mis en dépôt en limite parcellaire ouest sous forme de merlon à végétaliser de moins de 50 cm de hauteur (voire coupe de principe) ainsi qu'au niveau d'un fossé présent sur la parcelle qui sera ainsi rebouché. Ces dépôts seront revégétalisés dans la foulée des travaux (semences de graines de la flore locale) afin d'éviter l'expression d'une flore rudérale (de friche), voire l'apparition de plantes exotiques envahissantes à caractère pionnier.

CAHIER DES CHARGES DES TRAVAUX

Le projet de travaux présenté dans ce dossier n'est pas à ce jour soumis à étude d'incidences selon l'article L 414-4 du code de l'Environnement au titre de Natura 2000. Cependant, afin de bien prendre en compte les impacts éventuels des travaux sur le site, cette notice explicative indique sous la forme d'un cahier des charges succinct, toutes les précautions à prendre pendant la phase de travaux et permettant d'éviter toute dégradation des habitats naturels fragiles du site. Les travaux seront également encadrés par un « expert écologue ».

Période pour réaliser les travaux :

Afin de ne pas impacter le sol lors du passage de la pelle mécanique, la période idéale proposée sera le mois de septembre, voire début octobre en fonction de la météo, après une période prolongée de sécheresse permettant au sol d'avoir la meilleure portance possible.

Accessibilité et conduite du chantier :

La pelle mécanique pénétrera dans la parcelle par la partie sèche, au nord de la parcelle. Les extractions se feront ensuite par l'extérieur du pré salé, par un recul de l'engin depuis les dépôts jusqu'au merlon ou au fossé où seront déposés et tassés les matériaux. L'engin évitera au maximum de pénétrer dans les parties les plus humides et de circuler au sein du pré salé.

Les extractions doivent permettre de retrouver le niveau du terrain naturel, il ne s'agira donc pas de surcreuser le sol. La référence à utiliser est le niveau des terrains attenants où s'exprime la végétation de pré salé.

Précaution supplémentaire : l'huile hydraulique utilisée devra être biodégradable étant donné que la pelle mécanique travaille au sein d'une zone humide fragile.



Vue sur le remblai en arrière plan et sur le pré salé